
CINQUIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE L'INQUISITION D'ESPAGNE DEPUIS LA MORT DE
CHARLES-QUINT JUSQU'À LA RÉVOLUTION DE 1820.

CHAPITRE I.

Fin du ministère du huitième inquisiteur-général Valdès. Règne de
Philippe II.

Un prince, que l'on peut regarder comme un des fléaux de l'humanité, succéda à Charles-Quint. Ce prince était Philippe II, depuis longtemps associé au gouvernement du royaume d'Espagne par l'effet des absences prolongées et des guerres lointaines entreprises par l'empereur.

Beaucoup plus intolérant et aussi superstitieux que son père, Philippe II, au lieu de protéger son peuple contre l'Inquisition et profiter de ses dissensions avec Rome pour secouer le joug des papes, voulut encore étendre l'autorité du Saint-Office et en faire supporter le joug à ceux de ses sujets hors de l'Espagne qui avaient toujours opposé la plus énergique résistance à l'établissement de ce tribunal.

Philippe ne fut pas plus tôt placé sur le trône, qu'il rendit plusieurs ordonnances conformes à ses opinions religieuses et au système adopté par l'inquisiteur-gé-

néral Valdès. La première de ces ordonnances encourageait les délateurs, en leur promettant le quart des biens de l'accusé s'il était condamné; et la seconde, qui est du 7 septembre 1558, portait peine de mort contre les vendeurs, acheteurs ou seulement lecteurs des livres défendus, dont le catalogue était considérablement augmenté toutes les années. On se figure aisément quels dûrent être les résultats de ces cruelles dispositions chez un peuple corrompu, qui regardait les *auto-da-fé* comme un divertissement, qui croyait faire une action méritoire devant son Dieu en dénonçant les hommes dont l'esprit cherchait à s'éclairer, et qui employait impunément les moyens les plus vils pour faire condamner les accusés dont il convoitait les richesses.

Les inquisiteurs jugeant par la faveur que Philippe II leur accordait qu'ils pourraient obtenir de lui tout ce qu'ils voudraient, formèrent le projet d'établir un ordre militaire du Saint-Office, sous le nom de Sainte-Marie-de-l'Épée-Blanche, lequel aurait eu pour grand-maître l'inquisiteur-général d'Espagne, et n'aurait compté parmi ses membres que ceux des Espagnols qui ne descendaient ni de Juifs, ni de Maures, ni d'hérétiques, ni d'aucun chrétien condamné et puni par l'Inquisition. Le but apparent de cette institution était de défendre la religion catholique, d'empêcher l'entrée du royaume aux Juifs, aux Maures et aux hérétiques quelconques.

Ce projet fut adopté par les représentants des églises de presque toute l'Espagne, et par quarante familles nobles. L'inquisiteur-général et le conseil de la Suprême en approuvèrent les statuts; il ne restait plus que la sanction du roi. On la sollicita en lui représen-

tant que l'ordre de l'Épée-Blanche offrirait à l'Espagne les plus grands avantages, principalement en procurant à l'armée une augmentation considérable de forces sans rien coûter au trésor. Philippe chargea son conseil d'examiner le plan de cette institution, et il l'aurait probablement sanctionnée, si un gentilhomme castillan ne lui eût fait observer que l'ordre de l'Épée-Blanche pourrait un jour porter la plus grave atteinte à l'autorité du souverain, si l'inquisiteur-général faisait un mauvais emploi des troupes fanatiques dont il se trouverait être le chef absolu; que d'ailleurs la puissance de l'Inquisition était déjà trop grande, et qu'il serait aussi imprudent qu'impolitique de l'augmenter encore en sanctionnant l'organisation de l'ordre militaire projeté. Philippe II, jaloux de conserver son autorité, réfléchit et reconnut bientôt tous les dangers qu'il y avait à mettre une armée à la disposition des inquisiteurs-généraux; en conséquence, il déclara qu'il n'avait pas reconnu la nécessité de créer ce nouvel ordre, et qu'il croyait devoir renvoyer cette affaire à une autre époque.

S'il est impossible de calculer toutes les conséquences qui seraient résultées de cette organisation militaire, ayant pour chef l'inquisiteur-général, et composée d'une multitude d'hommes engagés par un serment religieux à lui obéir aveuglément, on ne peut pourtant pas douter qu'avec ces nouveaux auxiliaires, l'Inquisition d'Espagne ne fût parvenue en peu de temps à placer l'Europe entière sous son joug : heureusement la voix de la raison et d'une saine politique fut écoutée pour cette fois au moins, et l'Europe put continuer, sans rétrograder, sa marche lente vers le siècle de la philosophie.

Cependant, malgré le refus de Philippe, la sévérité exercée contre les hérétiques allait toujours en augmentant. Le pape Paul IV venait d'autoriser l'inquisiteur-général Valdès à livrer au bras séculier tous les luthériens, non *relaps*, qui seraient convaincus d'avoir dogmatisé.

Une seconde bulle du pape révoquait toutes les permissions accordées pour la lecture des livres défendus, et chargeait l'inquisiteur-général de poursuivre les personnes qui en liraient ou qui en auraient dans leurs maisons. La bulle prescrivait aux confesseurs de faire déclarer à leurs pénitents s'ils ne connaissaient personne qui en eût entre les mains pour s'en servir, ou qui les eût fait lire et contribué à les répandre ; ils devaient aussi leur imposer l'obligation de donner connaissance au Saint-Office de tout ce qu'ils savaient à cet égard, sous peine d'excommunication majeure réservée à Sa Sainteté et à l'inquisiteur-général d'Espagne. Les confesseurs qui auraient omis de remplir le devoir qui leur était imposé, devaient être punis comme les coupables, même dans le cas où celui de leurs pénitents qu'ils auraient absous du crime dont il s'agit, serait évêque ou archevêque, patriarche ou cardinal. Cette nouvelle mesure devait nécessairement multiplier les délations, faire arrêter et mettre en jugement grand nombre de personnes, et multiplier les *auto-da-fé*.

Ce fut surtout à Valladolid et à Séville que ces exécutions présentèrent de l'éclat. On célébra, dans cette première ville, un *auto-da-fé* général en 1559, sous les yeux du prince D. Carlos et de la princesse Jeanne. Les autorités civiles, un nombre considérable de grands d'Espagne, une multitude de marquis, de comtes, de

vicomtes , de barons , de gentilshommes et de dames de condition occupaient les premières places à cette barbare cérémonie. On y vit paraître quatorze personnes pour être brûlées , et un grand nombre y furent admises à la réconciliation avec pénitence ; les os et la statue d'une femme y furent aussi livrés aux flammes.

Dona Éléonore de Vibero , épouse de Pierre Cazalla , chef de la comptabilité des finances du roi , était propriétaire d'une chapelle sépulcrale dans l'église du couvent de Saint-Benoît-le-Royal , de Valladolid ; elle y avait été enterrée comme catholique , sans qu'il se fût jamais élevé de soupçon contre son orthodoxie : cependant elle fut accusée par le fiscal de l'Inquisition pour cause de luthéranisme , et comme étant morte dans l'hérésie , quoiqu'elle eût reçu les sacrements avant sa mort. Le fiscal appuya son accusation sur les dépositions des témoins prisonniers qu'on avait mis à la torture ou menacé de les y soumettre : il résulta de leurs déclarations que la maison d'Éléonore de Vibero avait servi de temple aux luthériens de Valladolid : on la déclara morte dans l'hérésie , sa mémoire fut condamnée à l'infamie jusque dans sa postérité , et son bien confisqué ; il fut ordonné que son cadavre serait exhumé et livré au feu ; que sa maison serait rasée , avec défense de la reconstruire , et qu'il serait élevé sur la place un monument avec une inscription relative à cet événement. Toutes ces dispositions s'exécutèrent.

Parmi les victimes qui périrent dans cet *auto-da-fé* , se trouvait le docteur Augustin Cazalla , fils d'Éléonore de Vibero , prêtre et chanoine de Salamanque , aumônier et prédicateur de l'empereur. On l'accusa de professer l'hérésie luthérienne , d'avoir dogmatisé hau-

tement dans le conventicule luthérien de Valladolid , et entretenu des correspondances avec celui de Séville. Cazalla nia tous les faits qui lui étaient imputés dans plusieurs déclarations qu'il confirma par son serment , et dans d'autres qu'il présenta lorsque *la publication des preuves* eut lieu. On décréta la question : le chanoine de Salamanque fut conduit dans le cachot où il devait la subir. On n'eut pas besoin d'en venir à cette mesure , l'accusé ayant promis de faire une confession , il la donna par écrit et la ratifia en avouant qu'il était luthérien , mais non dogmatisant , comme on le lui imputait , puisqu'il n'avait enseigné sa doctrine à personne. Il exposa les motifs qui l'avaient empêché jusqu'alors de faire cette déclaration , et promit d'être à l'avenir bon catholique , si on lui accordait sa réconciliation : mais les inquisiteurs ne jugèrent pas qu'on dût lui faire grâce de la peine capitale , parce que les témoins soutenaient qu'il avait dogmatisé : le condamné continua cependant à donner tous les signes possibles de conversion jusqu'au moment du supplice. Sa qualité de repentant lui valut la faveur d'être étranglé avant que son corps fût livré aux flammes.

François Cazalla , frère d'Augustin , curé du lieu de Hormigos , nia d'abord les charges qui lui étaient imputées , avoua tout dans la question , ratifia ses aveux et demanda à être admis à la réconciliation. Cette grâce lui fut refusée , et on le condamna à être livré au bras séculier , quoiqu'il ne fût ni relaps , ni dogmatisant , parce qu'on aima mieux supposer que son repentir n'avait pour cause que la crainte de la mort. En effet , lorsqu'il fut sur l'échafaud , voyant son frère si repentant et si zélé pour la doctrine catholique , il se moqua de ses exhortations , lui fit un geste de mé-

pris pour lui témoigner qu'il n'était qu'un lâche, et expira au milieu des flammes, fort tranquille, et sans donner un seul signe de douleur ni de repentir.

Dona Béatrix de Vibero Cazalla, sœur des deux victimes précédentes, se renferma d'abord dans un système de dénégation, déclara tout dans la torture, et demanda à être réconciliée; mais elle ne put obtenir que deux voix contre dix; on eut recours au conseil de la *Suprême* qui décida qu'elle subirait la peine de mort. Béatrix se confessa, fut étranglée et livrée ensuite aux flammes.

Alphonse Perez, prêtre de Palencia, docteur en théologie, nia les faits qu'on lui imputait. Soumis à la question, la violence des tourments lui arracha l'aveu des charges; il témoigna du repentir, et après avoir été dégradé et étranglé, il fut brûlé comme les autres.

Le licencié Antoine Herrezuelo, avocat de la ville de Toro, condamné comme luthérien, mourut dans les flammes sans montrer aucun repentir. Pendant qu'on le menait au supplice, le docteur Cazalla lui adressa en particulier quelques exhortations et redoubla d'efforts au pied de l'échafaud; mais ce fut inutilement : Antoine se moqua de ses discours, quoiqu'on l'eût déjà attaché au poteau au milieu du bois qui commençait à s'allumer. Un des archers qui entouraient le bûcher, furieux de voir tant de courage, plongea sa lance dans le corps de Herrezuelo, dont le sang coulait encore lorsqu'il fut atteint par les flammes. Il mourut sans proférer une seule parole.

Enfin, aucune des quatorze victimes n'avait dogmatisé; aucune n'était retombée dans l'hérésie; cependant les inquisiteurs ne purent croire que leur repentir eût une autre cause que la crainte de la mort, parce

qu'elles n'avouèrent leur prétendu crime qu'après avoir été mises à la question.

Parmi les personnes réconciliées dans l'*auto-da-fé*, on distinguait encore deux membres de la famille d'Augustin Cazalla : Jean Vibero Cazalla, puni comme luthérien, condamné à perdre ses biens et sa liberté et à porter le *san-benito* perpétuel ; et dona Constance de Vibero Cazalla qui devait subir la même peine. Cette dame laissa quatorze enfants orphelins.

Un second *auto-da-fé* eut lieu à Valladolid au mois d'octobre de la même année. Les inquisiteurs, voulant faire honneur de cette fête à Philippe II, avaient attendu son retour des Pays-Bas, de sorte que cette cérémonie fut encore plus solennelle que la première. Treize personnes, un cadavre et une statue furent livrés aux flammes, et plusieurs autres admises à la réconciliation et à la pénitence. On dégrada les prêtres qui étaient du nombre des condamnés, et l'inquisiteur-général archevêque de Séville demanda ensuite au roi le même serment qu'avaient prêté dans la première cérémonie don Carlos et la princesse gouvernante du royaume, c'est-à-dire, de soutenir et défendre l'Inquisition, et de lui révéler tout ce qui aurait été dit contre la foi, par quelque personne que ce fût. Philippe remplit cette formalité, et signa sa promesse qui fut lue par un employé de l'Inquisition au milieu de l'assemblée.

On remarquait parmi les condamnés don Carlos de Seso, noble de Vérone, fils de l'évêque de Plaisance en Italie, l'une des premières familles du pays. Il passait pour un homme habile et savant, qui avait rendu de gands services à l'empereur Charles-Quint. Arrêté à Logrogno, il fut conduit dans les prisons secrètes de

Valladolid , et un an après on l'avertit de se préparer à la mort pour le lendemain.

Don Carlos de Seso ayant demandé de l'encre et du papier, écrivit sa confession qui fut toute luthérienne. Il y soutenait que cette doctrine était la véritable foi de l'Évangile, et non celle qu'enseignait l'église, laquelle doctrine avait été corrompue depuis quelques siècles, et qu'il voulait mourir dans cette croyance. De Seso fut exhorté toute la nuit sans succès; on lui mit le baillon qu'il porta tout le temps de l'*auto-da-fé*, et en se rendant au lieu du supplice, afin qu'il fût dans l'impuissance de prêcher sa doctrine. Lorsqu'il eut été attaché au poteau, on lui ôta le bâillon, et on recommença à l'exhorter à faire une confession, mais il ne voulut écouter aucun prêtre, et demanda à grands cris qu'on allumât le bois qui devait le consumer. Les bourreaux l'entendirent.

Pierre de Cazalla, frère du docteur Augustin Cazalla qui avait péri dans le premier *auto-da-fé*, fut arrêté à cause de ses opinions luthériennes dans la paroisse de Pedrosa où il était curé. Il avoua ce qu'on lui demandait, et témoigna le désir d'être réconcilié. Le conseil de la *Suprême* ayant pris connaissance de l'affaire, se prononça pour la *relaxation*, parce que Cazalla était accusé d'avoir prêché l'hérésie. On lui notifia son jugement afin qu'il se disposât à mourir; mais il refusa de se confesser. Il partit pour l'*auto-da-fé* avec le bâillon. Lorsqu'il se vit attaché au poteau, il demanda un confesseur, et fut ensuite étranglé avant d'être brûlé.

Dominique Sanchez, prêtre de Villa-Mediana, près de Logroño, adopta l'hérésie de Luther, après avoir entendu Seso et lu ses livres. Condamné à être brûlé vif, il suivit l'exemple de Pierre Cazalla et mourut comme lui.

François Dominique de Boxas , prêtre dominicain , fit sa première déclaration devant le Saint-Office de Valladolid le 13 mai 1558. On l'obligea d'en faire plusieurs , parce qu'il rétractait dans l'une ce qu'il avait avancé dans l'autre , afin de défendre le catéchisme et les différents sermons qu'il avait composés. Condamné à la torture pour ses rétractations , Dominique pria qu'on lui épargnât les horreurs de la question qu'il craignait plus que la mort. On lui répondit que cette grâce lui serait accordée s'il promettait de déclarer ce qu'il avait caché jusqu'alors ; il y consentit , ajouta quelques nouvelles déclarations aux premières , et demanda ensuite à être réconcilié. On l'engagea à se préparer à la mort pour le lendemain. Il fit alors des révélations beaucoup plus importantes en faveur de quelques personnes contre lesquelles il avait parlé dans les interrogatoires précédents , et qu'il avait pu compromettre. Cependant il refusa de se confesser , et lorsqu'il fut descendu de l'échafaud de l'*auto-da-fé* pour être conduit au bûcher , il se tourna vers le roi , et lui cria qu'il allait mourir pour la défense de la vraie foi de l'Évangile qui était celle de Luther. Philippe ordonna qu'on lui mit le bâillon ; il l'avait encore lorsqu'il fut attaché au poteau ; mais au moment où le feu allait être mis au bûcher , le courage lui ayant manqué , il demanda un confesseur , reçut l'absolution , et fut ensuite étranglé.

Un domestique du curé Cazalla fut aussi condamné à la *relaxation* , comme luthérien dogmatisant et impénitent. On le conduisit au supplice avec le bâillon qu'il garda jusqu'au moment où il fut attaché au poteau. Comme il ne demandait pas de confesseur , le bûcher fut allumé , et lorsque les cordes dont il était lié eurent

été brûlées, il s'élança sur l'échafaud, d'où il put voir que plusieurs des condamnés se confessaient pour ne pas mourir dans le feu. Les prêtres l'exhortèrent de nouveau ; mais voyant que Seso restait ferme dans sa résolution quoiqu'il fût déjà enveloppé par les flammes, il revint se placer sur le bûcher, et cria qu'on y ajoutât du bois, parce qu'il voulait mourir comme don Carlos de Seso. Les archers et les bourreaux exécutèrent à l'envi sa dernière volonté.

Dona Catherine de Reinoso, religieuse de l'ordre de Citeaux, avait vingt-un ans lorsqu'elle fut arrêtée. Elle était alliée à la famille du docteur Cazalla. Il fut prouvé qu'elle était luthérienne. Catherine fut condamnée au feu, se confessa, et fut, suivant l'usage, étranglée avant d'être brûlée.

Jeanne Sanchez, de la classe des femmes que l'on nomme béates, fut condamnée comme luthérienne. Lorsqu'elle connut son jugement, elle se coupa la gorge avec des ciseaux, et mourut impénitente dans sa prison. Son cadavre fut brûlé avec les autres victimes.

Presque toutes les personnes brûlées dans cet *auto-da-fé*, ou condamnées à des pénitences, appartenaient à des familles riches et recommandables. On y remarquait plusieurs religieux et religieuses, ce qui fait supposer que les opinions de Luther pénétraient jusque dans les couvents, et qu'on s'en occupait beaucoup plus dans ces enceintes de l'oisiveté que dans l'intérieur des ménages.

Pendant que l'on célébrait cet *auto-da-fé*, le pape Paul IV mourut à Rome, et le peuple, à qui sa mémoire était odieuse à cause de la protection qu'il avait constamment accordée à l'Inquisition, brisa sa statue au Capitole, et incendia son palais ainsi que celui du

Saint-Office et ses archives ; tous les prisonniers furent mis en liberté : la révolte fut complète. Néanmoins cette catastrophe n'effraya point les inquisiteurs d'Espagne : de nombreux *auto-da-fé* continuèrent à avoir lieu dans toutes les villes où il y avait des inquisiteurs établis, et ceux de Valladolid firent de grands préparatifs pour en célébrer un troisième qui devait être honoré de la présence de Philippe II. Ce monarque ne put y assister, il exerçait alors sa philanthropie dans une autre province : l'*auto-da-fé* n'en eut pas moins lieu. On y brûla quatorze personnes et les os de trois docteurs, parmi lesquels se trouvaient ceux de cet *Egidius*, dont il a déjà été question, et ceux de Constantin Perez, qui avait été l'ami de Charles-Quint. Constantin Perez était mort dans les prisons du Saint-Office, après avoir subi la plus cruelle question.

La cérémonie commença par la réhabilitation de la mémoire de dona Jeanne Bohorques, qui avait été arrêtée par le Saint-Office pour n'avoir pas combattu les sentiments luthériens de sa sœur ; ce qui la fit soupçonner de les partager. Les inquisiteurs poussèrent la férocité à un excès inouï. Sans attendre que cette malheureuse dame fût délivrée du fardeau qu'elle portait dans son sein depuis plus de six mois, ils l'enfermèrent dans leurs cachots infects ; dès qu'elle fut accouchée, on lui enleva son enfant, et avant qu'elle fût rétablie, les inquisiteurs lui appliquèrent la question d'une manière si violente, que ses membres, encore faibles, furent coupés jusqu'aux os par les cordes, et que plusieurs vaisseaux s'étant rompus pendant qu'on lui faisait subir la question de l'eau, elle vomit des flots de sang. On la porta ensuite dans son cachot, où elle mourut quelques jours après. Comme elle avait

toujours nié, même au milieu de ses souffrances, les monstres qui l'avaient assassinée crurent faire assez pour réparer leur crime en déclarant innocente cette victime de leur barbarie.

Au surplus, les inquisiteurs convenaient eux-mêmes que la question pouvait faire périr autant d'innocents que de coupables; mais loin de s'effrayer de cette vérité terrible, ils soutenaient, au contraire, qu'on devait moins déplorer la mort de cent catholiques irréprochables, parce qu'ils allaient droit en paradis, que de laisser échapper un hérétique qui pouvait corrompre et perdre un nombre de fidèles plus grand encore. Sous quelle accablante responsabilité ces juges, chargés du poids de leurs iniquités, devaient paraître un jour eux-mêmes au tribunal de l'Éternel!

Parmi les pénitenciers qui figurèrent dans un autre *auto-da-fé* célébré à Séville la même année, se trouvait Guillaume Franco de Séville, homme d'une grande probité et d'un esprit aussi droit que jovial. Un prêtre avait suborné sa femme et troublé son bonheur domestique; Franco, ne pouvant empêcher la continuation de cette scandaleuse intrigue, se plaignait souvent de son malheur à ses amis, et dit un jour dans une réunion où l'on parlait du purgatoire : *qu'il en avait bien assez de celui qu'il trouvait dans la société de sa femme, et qu'il n'en fallait pas d'autre pour lui.* Cette phrase fut rapportée aux inquisiteurs, qui firent enfermer Franco dans les prisons secrètes du Saint-Office, comme suspect de luthéranisme, et qui le condamnèrent, pour ce seul propos, à une réclusion dont eux seuls pouvaient fixer le terme.

Mais pendant que les inquisiteurs de Séville traitaient avec autant de sévérité l'honnête Franco, ils ne

condamnaient qu'à cent coups de fouet l'être le plus vil et le plus méprisable de toutes les Espagnes, Antoine Sanchez. Convaincu de faux témoignages contre son père, qu'il accusait d'avoir circoncis un enfant, il avoua qu'il avait dicté cette déposition afin de le faire brûler. Quel contraste effrayant entre la cruauté exercée contre le pauvre mari Franco et le parricide Sanchez ! L'histoire de l'inquisition offre mille exemples de cette indulgence des inquisiteurs en faveur de gens contre lesquels la loi prononçait la peine du talion. D'où vient cette scandaleuse protection, si ce n'est qu'il fallait encourager les délateurs.

Les Inquisitions de Tolède, Saragosse, Valence, Murcie, Logrogno, Grenade, Cuença, et toutes celles des Indes semblaient rivaliser de férocité avec celles de Séville et de Valladolid. Il faudrait plusieurs volumes pour faire connaître tous les procès intentés à cette époque. Non-seulement le Saint-Office poursuivait sans relâche les personnes soupçonnées du luthéranisme, mais il avait repris toute sa fureur contre les Juifs et les Mahométans. On vit alors ce tribunal, altéré de sang, usurper la connaissance d'un grand nombre de délits qui devaient naturellement être du ressort des juges civils. C'est ainsi que les inquisiteurs de Saragosse condamnèrent plusieurs personnes à être fouettées et à rester cinq ans aux galères, pour avoir fait passer des chevaux en France, ou pour avoir fait la contrebande du soufre, du salpêtre et de la poudre.

Ceux de Valence s'occupaient de punir des individus accusés de pédérasie, et des femmes qui avaient un commerce obscène entre elles, quoique la punition de ces crimes appartint aux organes des lois civiles.

Parmi les personnes condamnées et punies par l'Inquisition, sous le ministère de Valdès, on trouve :

1^o Des geôliers qui furent fouettés et envoyés aux galères pour dix ans, parce qu'ils avaient permis à quelques accusés de communiquer entre eux, et parce qu'ils les avaient traités avec quelque douceur.

2^o Des filles publiques, pour avoir dit que la fornication n'était pas un péché mortel.

3^o Un fabricant de drap qui fut brûlé pour avoir conspiré contre l'alcade des prisons du Saint-office.

4^o Plusieurs malheureux qui, après être sortis des prisons de l'Inquisition, avaient divulgué les horreurs qui s'y commettaient, tant envers les hommes qu'envers les femmes.

5^o Un membre de la municipalité de Séville, pour avoir dit que les sommes immenses employées au reposoir du Jeudi-Saint auraient pu soulager un grand nombre de familles qui manquaient de pain, et que cet emploi serait plus agréable à Dieu.

Enfin, on compte au nombre des victimes de cette époque, des archevêques, des évêques, des chanoines, des prêtres et des moines, des généraux des jésuites, beaucoup de religieuses, une immense quantité de Juifs et de Maures, qui étaient revenus d'Afrique dans l'espoir de mourir en paix sur leur terre natale, et presque tous les hommes instruits et véritablement pieux qui n'approuvaient pas les rigueurs de l'Inquisition. Des familles entières périrent le même jour sur les bûchers; et il ne se passait point d'année où chaque Inquisition ne célébrât avec pompe un ou deux *auto-da-fé* généraux, sans compter les exécutions et les réconciliations qui avaient lieu aux époques fixes.

C'est encore sous l'inquisiteur-général Valdès qu'au mépris du droit des gens et des traités existants entre le roi d'Espagne et les autres cours de l'Europe, le Saint-Office fit arrêter, juger et condamner à mort, comme luthériens, des négociants anglais, français et génois, qui étaient venus en Espagne avec de riches cargaisons, dont l'Inquisition ne se fit aucun scrupule de s'emparer.

Malgré toutes les confiscations et les amendes imposées aux réconciliés, le trésor du Saint-Office était toujours vide; l'on fut obligé de solliciter un bref du pape pour établir un impôt sur le produit des évêchés et des canonicats : impôt que les évêques et les chanoines ne voulaient nullement supporter, et qui n'a jamais pu être entièrement perçu.

Philippe II et l'inquisiteur-général Valdès n'en usèrent pas avec moins de rigueur envers les autres peuples soumis à leur monstrueux pouvoir. Les habitants du comté de Flandre, qui avaient toléré les inquisiteurs envoyés par Charles-Quint, parce qu'ils les considéraient comme de simples agents temporaires, s'effrayèrent lorsqu'ils apprirent que Philippe II avait formé le projet d'organiser les dix-huit inquisitions diocésaines de Flandre sur le même plan que celles d'Espagne, et repoussèrent ce tribunal sanguinaire. Cette résistance révolta le despotisme de Philippe, et son obstination fut la cause de ces guerres longues et sanglantes qui épuisèrent les trésors et les forces de l'Espagne, et dont le résultat fut l'affranchissement de ces provinces et la fondation de la république de Hollande.

Philippe réussit à soumettre l'île de Sardaigne à l'Inquisition d'Espagne; mais il échoua encore com-

plètement dans les tentatives qu'il fit pour introduire le système espagnol dans le duché de Milan. Le peuple, la noblesse, les évêques et tous les magistrats se déclarèrent ouvertement contre l'établissement d'un tribunal odieux à toute l'Europe ; des émeutes eurent lieu jusqu'au moment où le gouverneur, qui prévoyait la mauvaise issue des tentatives de son souverain, le supplia de calmer l'effervescence des Milanais, en abandonnant son projet.

Philippe s'occupa aussi de l'Inquisition d'Amérique, fixa à trois le nombre des tribunaux de cette partie de la monarchie espagnole, et en gratifia les villes de Lima, Mexico et Carthagène. Ces tribunaux étaient soumis à la juridiction du grand-inquisiteur d'Espagne. Le premier *auto-da-fé* célébré à Mexico eut lieu la même année dans laquelle mourut Fernand Cortez, le conquérant de ce vaste empire : on y brûla un Français et un Anglais, et plus de quatre-vingts personnes y furent condamnées à différentes peines.

Enfin, la sollicitude de Philippe II pour le salut de ses peuples fit naître dans l'esprit de ce monarque l'idée de créer un tribunal ambulant de l'Inquisition, chargé de découvrir et de poursuivre les hérétiques sur les navires. Ce tribunal fut organisé sous le nom d'*Inquisition des galères* d'abord, et ensuite sous celui d'*Inquisition des flottes et des armées* ; mais son existence au milieu des marins fut de courte durée, parce qu'on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle mettait des entraves à la navigation.

A cette inquisition des flottes, succéda l'Inquisition des douanes dont l'objet était d'empêcher l'introduction des livres défendus ; des commissaires du Saint-Office furent nommés dans tous les ports, et leurs

vexations contribuèrent beaucoup à paralyser le commerce maritime de l'Espagne.

Philippe eut encore une nouvelle occasion de signaler son zèle pour le Saint-Office. La couronne de Portugal lui étant échue en 1580, par droit de succession, il voulut soumettre l'Inquisition de ce royaume à celle d'Espagne, afin qu'il y eût plus d'ensemble et d'unité dans les affaires de la foi ; mais cette tentative fut infructueuse, parce que Philippe n'avait été reconnu roi de Portugal que sous la condition expresse que cette couronne continuerait d'être complètement indépendante de celle d'Espagne, et que le royaume serait administré par les autorités ordinaires et par les conseils établis à Lisbonne, sans qu'aucune circonstance pût obliger la nation d'avoir recours à Madrid et d'en attendre des résolutions.

Pendant que Philippe II cherchait, à la lueur homicide des *auto-da-fé* qui éclairaient toutes les provinces de l'Espagne, une compensation aux échecs que l'Inquisition éprouvait à Milan, en Flandre et en Portugal, le Saint-Office se trouvait dans la nécessité de prendre des mesures promptes et sévères contre un grand nombre de prêtres catholiques romains, qui abusaient de leur ministère de confesseurs pour séduire et suborner leurs pénitentes. Ce scandale était si grand que le pape adressa un bref aux inquisiteurs d'Espagne, dans lequel il leur ordonnait de poursuivre tous les prêtres et les moines que *la voix publique accusait*.

Comme il était dangereux dans ce moment d'éventer ces sortes d'affaires, parce que les luthériens n'auraient pas manqué d'en tirer des armes terribles contre la confession auriculaire, le Saint-Office les traita avec la plus grande circonspection ; et il lui fut d'autant

plus facile de ne pas donner de la publicité aux procédures, que la plupart de ces crimes se commettaient dans le silence des convents et des autres retraites religieuses. Les annales de l'Inquisition nous offrent à ce sujet le procès fait à un capucin, dont je vais rapporter les principales circonstances.

Ce capucin était le confesseur de toutes les femmes réunies dans une communauté de la ville de Carthagène, au nombre de dix-sept; il avait su leur inspirer une si grande confiance, qu'elles le regardaient comme un saint homme et comme un oracle du ciel. Lorsque le dévot personnage vit que sa réputation était suffisamment établie, il profita de ses fréquentes entrevues au confessionnal pour insinuer sa doctrine aux jeunes béguines. Voici le discours qu'il tint à chacune d'elles :

« Notre Seigneur Jésus-Christ a eu la bonté de se
» laisser voir à moi dans l'hostie consacrée au moment
» de l'élévation, et il m'a dit : Presque toutes les âmes
» que tu diriges dans ce béguinage, me sont agréables,
» parce qu'elles ont un véritable amour pour la
» vertu, et qu'elles s'efforcent de marcher vers la per-
» fection, mais surtout une telle (*ici le directeur nom-*
» *mait celle à qui il parlait*); son âme est si parfaite
» qu'elle a déjà vaincu toutes ses affections terrestres,
» à l'exception d'une seule, la sensualité, qui la tour-
» mente beaucoup, parce que l'ennemi de la chair est
» très-puissant sur elle à cause de sa jeunesse, de sa
» force et des grâces naturelles qui l'excitent vivement
» au plaisir; c'est pourquoi, afin de récompenser sa
» vertu, et pour qu'elle s'unisse parfaitement à mon
» amour et me serve avec une tranquillité dont elle
» ne jouit pas et qu'elle mérite cependant par ses
» vertus, je te charge de lui accorder en mon nom la

» dispense dont elle a besoin pour son repos , en lui
» disant qu'elle peut satisfaire sa passion , pourvu que
» ce soit expressément avec toi , et qu'afin d'éviter tout
» scandale , elle garde sur ce point le secret le plus ri-
» goureux avec tout le monde sans en parler à per-
» sonne , pas même à un autre confesseur , parce qu'elle
» ne péchera point avec la dispense du précepte que
» je lui accorde à cette condition pour la sainte fin de
» voir cesser toutes ses inquiétudes , et pour qu'elle
» fasse tous les jours de nouveaux progrès dans les
» voies de la sainteté. »

Une de ces femmes , âgée de vingt-cinq ans , étant tombée dangereusement malade , demanda un autre confesseur , et après lui avoir fait une révélation entière de ce qui s'était passé , elle s'engagea à tout déclarer au Saint-Office , dans la crainte , comme elle le soupçonnait fortement , que pareille chose ne fût arrivée aux autres femmes de la communauté. Ayant ensuite recouvré sa santé , elle alla se dénoncer à l'Inquisition , et raconta qu'elle avait eu pendant trois ans un commerce criminel avec son confesseur ; qu'elle n'avait jamais pu croire en son âme et conscience que la révélation fût véritable ; mais qu'elle avait fait semblant d'ajouter foi à ses discours , afin de pouvoir se livrer sans honte à ses désirs.

L'Inquisition s'assura que ce commerce avait eu lieu avec douze autres béates de la même communauté. Les autres quatre étaient ou très-âgées ou très-laides.

On dispersa aussitôt toutes ces béguines dans plusieurs couvents ; mais on craignit de commettre une imprudence en faisant arrêter le confesseur et en le traquant dans les prisons secrètes , parce que le peuple ne manquerait pas de croire que son affaire était liée

avec ces dévotes, destinées dès-lors à devenir religieuses malgré elles, sans que l'Inquisition parût s'en mêler.

On en écrivit au conseil de la Suprême, et on obtint que le coupable serait envoyé à Madrid. Trois audiences ordinaires d'*admonitions* lui furent accordées : il répondit que sa conscience ne lui reprochait aucun crime sur ce qui regardait l'Inquisition, et qu'il était extrêmement surpris de se voir son prisonnier.

On lui fit sentir qu'il était incroyable que Jésus-Christ lui eût apparu dans l'hostie pour le dispenser d'un des premiers préceptes négatifs du décalogue, qui oblige toujours et pour toujours. Il répondit qu'il en était aussi de même du cinquième, et que Dieu en avait cependant dispensé le patriarche Abraham, lorsqu'un ange lui commanda d'ôter la vie à son fils ; qu'il fallait en dire autant du septième, puisqu'il avait permis aux Hébreux de dérober les effets des Égyptiens. On lui fit remarquer que, dans ces deux cas, il s'agissait de mystères favorables à la religion ; et il répliqua que dans ce qui s'était passé entre lui et ses pénitentes, Dieu avait eu aussi le même dessein, c'est-à-dire, celui de tranquilliser la conscience de treize âmes vertueuses, et de les conduire à la parfaite union avec son essence divine. Un des interrogateurs lui ayant objecté qu'il était bien singulier qu'une aussi grande vertu se soit trouvée dans treize femmes jeunes et belles, et nullement dans les trois vieilles ni dans la laide, il répondit encore, sans se déconcerter, par ce passage de l'Écriture-Sainte : *le Saint-Esprit souffle où il veut.*

Il ne restait plus au moins qu'une seule audience avant d'être condamné, et il persista d'abord dans ses premières déclarations. Cependant comme il ne s'agissait de rien moins que d'être brûlé vif, il sollicita

une nouvelle entrevue avec les inquisiteurs, et déclara d'abord qu'il était coupable de s'être aveuglé au point de regarder comme certaine l'apparition de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qui n'avait été qu'une illusion; mais s'apercevant que les inquisiteurs n'étaient point ses dupes, et qu'ils étaient disposés à le sauver de la relaxation, s'il convenait de son hypocrisie et de ses crimes, il avoua tout et se soumit à toutes les pénitences qu'on lui imposerait.

Les inquisiteurs firent prendre à cette affaire une tournure favorable à l'accusé, et le capucin, qui avait encouru la peine de mort comme sacrilège, hypocrite, luxurieux, séducteur et parjure, fut condamné seulement à faire abjuration *de levi* et à subir un emprisonnement de cinq années dans un couvent de son ordre. Il y mourut au bout de trois ans.

Telle est en abrégé l'histoire du capucin de Carthagène; je pourrais en ajouter plusieurs autres de même nature; mais je crois qu'elle suffit pour donner une juste idée des mœurs espagnoles du temps où l'Inquisition était à l'apogée de sa rigueur et de sa puissance.

Après avoir pris les mesures les plus secrètes contre les moines et les prêtres qui subornaient les femmes, l'inquisiteur-général Valdès, s'apercevant que le temps avait presque entièrement fait oublier les anciennes lois du Saint-Office, et que les inquisiteurs ne suivaient plus qu'une sorte de routine dans la poursuite des affaires de leur compétence, reconnut la nécessité de réformer cet ordre de choses. Il aurait pu se contenter de faire réimprimer les réglemens qu'avait publiés Torquemada, et ceux de son successeur Deza; mais, comme depuis lors il s'était présenté une multitude de cas extraordinaires qui avaient obligé les inquisiteurs d'ajou-

ter successivement de nouveaux articles, Valdès jugea qu'il serait plus convenable de réunir les constitutions qui devaient être maintenues, en ne faisant qu'une seule loi de toutes celles dont l'expérience avait prouvé l'utilité. En conséquence, le 2 septembre 1561, après un grand nombre de conférences, auxquelles assistèrent les membres du conseil de la Suprême, l'inquisiteur-général publia à Madrid un édit composé de quarante-vingt-un articles, qui sont devenus le Code de l'Inquisition pour la formation des procès et pour leur jugement définitif.

Le désir d'épargner aux lecteurs l'ennui inséparable de la lecture du texte littéral de cette loi organique du Saint-Office, m'oblige de les renvoyer aux lois anciennes dont le code de Valdès n'était qu'une combinaison nouvelle, légèrement modifiée. Valdès se garda bien d'y régler la manière dont il fallait agir dans les procès entrepris par les familles, pour réhabiliter l'honneur et la mémoire de ceux de leurs parents injustement condamnés ou morts dans les prisons secrètes. La crainte d'être obligé de restituer les biens immenses dont l'Inquisition s'était emparée depuis quelques années, fut sans doute la cause de cette importante omission. L'esprit de cette loi ne devait être favorable à personne, même dans ceux de ses articles qui semblaient destinés à défendre les accusés. Ainsi le désordre et l'arbitraire continuèrent à régner dans les tribunaux du Saint-Office.

Valdès mit ensuite tous ses soins à continuer ses poursuites contre ce même Carranza dont j'ai déjà parlé. Rien ne serait plus capable de montrer le vice et l'odieux du tribunal de l'Inquisition, que le procès intenté contre cet archevêque, si cette fameuse procé-

dure, dont les pièces forment vingt-quatre volumes in-folio, chacun de onze à douze cents pages, pouvait être analysée dans cet abrégé.

Barthélemy Carranza, professeur de théologie, était considéré comme l'homme le plus vertueux de l'Espagne. Ses vertus, ses mœurs, sa piété et sa charité envers les pauvres l'avaient rendu l'objet de la vénération des peuples et des faveurs du roi. Charles-Quint le députa au concile de Trente en qualité de théologien, et Philippe II, après l'avoir nommé son confesseur, lui confia l'archevêché de Tolède. Le pape Paul IV, qui avait beaucoup connu et apprécié Carranza au concile, le dispensa des informations auxquelles la cour de Rome était dans l'usage d'assujettir les évêques nommés, et lui expédia ses bulles sans autres formalités.

Le grand-inquisiteur, dont la haine et la jalousie ne connaissaient point de bornes, intrigua si bien auprès de quelques évêques, qu'il parvint à faire dénoncer Carranza comme suspect de favoriser les opinions de Luther. Carranza fut arrêté, au grand étonnement de toute l'Europe qui le révérait. On lui donna pour prison un appartement occupé en partie par des inquisiteurs chargés de le garder à vue. L'archevêque déclina d'abord la compétence de l'inquisiteur-général; mais comme celui-ci avait déjà obtenu un bref du pape qui l'autorisait à poursuivre Carranza, il se déclara lui-même compétent. L'archevêque le récusa par un grand nombre de motifs qui furent admis par les arbitres. Il fut alors question d'envoyer la procédure à Rome. Néanmoins on ne le fit pas, parce que cette affaire pouvait couvrir de honte le chef du Saint-Office et plusieurs autres personnages qui parvinrent

par la suite aux plus hautes dignités de l'église.

Valdès ayant réussi à faire accroire à Philippe II et au pape Sixte IV que Carranza était véritablement hérétique, continua de le garder en prison et d'instruire son procès; mais comme il ne pouvait acquérir les preuves dont il avait besoin pour le faire condamner, il fit traîner l'affaire en longueur, et tint cet archevêque enfermé pendant près de huit années. Il l'y aurait sans doute retenu jusqu'à sa mort, si une circonstance imprévue n'avait mis entre les mains du roi un grand nombre de pièces favorables à l'archevêque, que l'inquisiteur-général avait soustraites du dossier. Toutes les intrigues de Valdès se découvrirent alors, et le pape le destitua. Carranza sortit des prisons pour se rendre à Rome, où Sixte V et les pères du concile le réclamaient. Il y fut absous dans la même année de la destitution de Valdès, c'est-à-dire, en 1566, et y mourut deux ans après.

Fier du pouvoir extraordinaire que Paul IV lui avait accordé, Valdès sortit de la route qui lui était tracée, et, au lieu de s'attacher à poursuivre les luthériens et les autres hérétiques, il dirigea ses coups contre ces hommes célèbres qui méritèrent, par leurs connaissances profondes en théologie et leurs éminentes vertus, d'être appelés les docteurs du concile de Trente et les *pères de la foi*. Ces prélats vénérables, qui avaient fortement combattu les opinions de Luther, tant dans leurs écrits que dans leurs discours, furent accusés d'être les partisans du luthéranisme, et l'Inquisition eut la hardiesse de faire arrêter plusieurs d'entre eux. Heureusement, quelques circonstances tout-à-fait indépendantes de la volonté de Valdès mirent un terme à ces scandaleuses procédures, dont l'en-

treprise suffirait seule pour déshonorer à jamais le saint tribunal.

Valdès, qu'aucune considération n'arrêtait dans son zèle, fit également poursuivre par les inquisiteurs de Murcie le fils de l'empereur de Maroc qui, étant venu très-jeune en Espagne, s'y était fait baptiser. Il fut accusé de s'être adonné à la magie noire et à la sorcellerie. Le Saint-Office le fit paraître dans un *auto-da-fé* avec la *coroza* de carton, ornée de cornes et de diables sur la tête; on l'enferma pour trois ans dans un couvent, et on l'exila ensuite des royaumes de Valence, d'Aragon et de Murcie.

On trouve encore, parmi les victimes du système inquisitorial de Valdès, plusieurs saints et autres personnages révévés par l'église espagnole. De ce nombre sont le vertueux Berthélemy de Las Casas, évêque de Chiappa en Amérique, et les trois premiers généraux de la compagnie de Jésus, saint Ignace de Loyola, Laynez et saint François Borgia. Saint Ignace fut mis en prison, et ses deux successeurs furent persécutés comme *fanatiques illuminés*.

Voici comment s'exprimait à cette époque Melchior Cano, évêque des Canaries, sur le compte des jésuites, dans une lettre écrite à Jean de Regla, ancien confesseur de Charles-Quint :

« Je soutiens donc (et avec vérité) que ce sont là de
 » ces *illuminés*, de ces hommes de perdition que le
 » démon a tant de fois introduits dans le champ de
 » l'église, depuis le temps des gnostiques jusqu'à nos
 » jours; qui ont commencé avec elle, et doivent sub-
 » sister jusqu'aux derniers temps. Tout le monde sait
 » que Dieu daigna éclairer sur cette grande affaire sa
 » majesté l'empereur; quand notre souverain se rap-

» pellerà comment Luther a commencé en Allemagne,
» et qu'il considérera qu'une étincelle qu'on a cru
» pouvoir négliger, a causé un incendie contre lequel
» tous les efforts ont été impuissants, il reconnaîtra
» que ce qui se passe maintenant parmi les hommes
» nouveaux (*les jésuites*) peut devenir un si grand mal
» pour l'Espagne, qu'il sera impossible à notre roi d'y
» remédier quand il le voudra. »

Si l'événement a prouvé que l'évêque des Canaries avait raison, il ne peut pas néanmoins justifier le Saint-Office des persécutions qu'il fit éprouver aux chefs de cet ordre, dont la politique astucieuse contrebalança si long-temps le pouvoir des rois; car les jésuites ne s'annoncèrent d'abord que par des vertus.

Valdès poursuivit en outre un grand nombre de savants qui n'avaient pas voulu se soumettre aux opinions erronées des scolastiques; et, pour achever de rendre fameux son règne inquisitorial, il ne respecta pas plus l'autorité des magistrats que la liberté des gens de lettres.

Valdès exerça pendant plus de vingt ans les fonctions d'inquisiteur-général d'Espagne, et fit condamner dix-neuf mille six cents victimes, dont deux mille quatre cents furent brûlées en personne, douze cents en effigie, et seize mille emprisonnées ou envoyées aux galères.

CHAPITRE II.

Neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième inquisiteurs-généraux. Fin du règne de Philippe II.

Après avoir exilé le huitième inquisiteur-général Valdès, Philippe II en conféra les fonctions au cardinal D. Diégué Espinosa, évêque de Siguenza et président du conseil de Castille.

Espinosa fut le favori du roi ; mais cela ne l'empêcha pas d'être disgracié et exilé comme son prédécesseur, au bout de six années d'exercice, et après avoir pris part à la catastrophe du prince des Asturies, si connu dans l'histoire d'Espagne et dans plusieurs romans, sous le nom de D. Carlos.

La mort tragique de ce prince a donné lieu à tant de fables et de contes merveilleux, qu'il me paraît nécessaire de rapporter ici cet événement, parce qu'on croit encore en Europe qu'il fut une des victimes de l'Inquisition et de l'amour. Je suis fâché d'être obligé de renverser le superbe échafaudage élevé par quelques historiens et par un grand nombre de romanciers, pour rendre D. Carlos un héros intéressant. La vérité est qu'il n'a jamais existé de procédure de l'Inquisition, ni de jugement rendu contre cet héritier de la couronne d'Espagne ; aucune passion, aucune intrigue amoureuse n'a non plus contribué à le rendre l'objet de l'inexorable rigueur de son père et de ses juges.

D. Carlos fut un monstre et son père un hypocrite froidement barbare.

Dès sa plus tendre enfance , D. Carlos avait décélé un cœur cruel et une opiniâtreté qui tenait presque toujours de la fureur. Son père avait conçu dès-lors la plus mauvaise idée de son caractère , car il connaissait ses emportements , et il n'ignorait pas que ce royal enfant s'amusait à égorger lui-même les petits lapins et les oiseaux qu'on lui apportait de la chasse , et qu'il paraissait jouir en les voyant palpiter et mourir. D. Carlos traitait indignement ses gens , et même son gouverneur , et le redoutable duc d'Albe ; il s'ensuivit que son éducation fut des plus mauvaises , et qu'il ne possédait aucune de ces qualités du cœur qui attachent les peuples à leurs rois.

A l'âge de dix-neuf ans , D. Carlos fit une chute qui nécessita l'ouverture de son crâne. Il en guérit , mais il resta sujet à des douleurs de tête qui l'empêchaient de se livrer à aucune espèce de travail , parce qu'elles lui causaient un certain désordre dans ses idées , qui rendait son caractère encore plus insupportable. Si l'on ajoute à tous ces désavantages un physique désagréable , une figure pâle et décharnée , et des craintes fondées sur son inaptitude au mariage , on sera bientôt convaincu que D. Carlos était l'homme du monde le moins propre à faire naître de tendres sentiments dans le cœur de sa belle-mère , comme l'ont supposé les romanciers , et à entretenir une correspondance amoureuse ; car il savait à peine écrire , et n'avait jamais pu parvenir à lier deux phrases ensemble , ainsi qu'on en jugera par le texte d'une de ses lettres à l'évêque D. Juan , que je transcris mot à mot.

« *A mon maître l'évêque : Mon maître ; J'ai reçu*

vosre lettre dans le bois. Je me porte bien. Dieu sait combien je serais charmé d'aller vous voir avec la reine : faites-moi savoir comment vous vous êtes porté en cela , et s'il y a eu beaucoup de frais. Je suis allé d'Alameda à Buitrago , et cela m'a paru très-bien. J'allais au bois en deux jours , où je suis depuis mercredi jusqu'à aujourd'hui. Je me porte bien. Je finis. De la campagne , le 2 juin. Mon meilleur ami que j'ai dans ce monde. Vosre très-grand qui fera tout ce que vous me demanderez. MOI LE PRINCE. »

Tel était le style de l'héritier présomptif de la couronne d'Espagne, de ce prince féroce qui était appelé, par le droit de naissance, à gouverner ce royaume dans le siècle de la renaissance des lettres.

Son crime ne fut donc pas un amour incestueux, ni ses opinions religieuses, mais bien une tentative d'assassinat préméditée et longtemps mûrie sur son propre père Philippe II, et un projet de rébellion contre son autorité royale; projet qui avait pour but de soulever les provinces des Pays-Bas, et de se faire placer à la tête de leur gouvernement. D. Carlos avait présumé à cette préméditation de parricide par des coups de poignard donnés à plusieurs personnages de la cour, et entre autres à l'inquisiteur-général Espinosa, qui était alors le favori du roi. D. Carlos fut condamné à perdre la vie en vertu d'un jugement verbal prononcé par des conseillers-d'état, que présidait l'inquisiteur-général, lequel jugement fut approuvé par Philippe II. Il est donc constant que le Saint-Office n'y eut aucune part, puisque l'inquisiteur-général n'a agi dans cette affaire que comme président du conseil-d'état.

D. Carlos ne périt ni étouffé sous des matelas, ni dans un bain chaud avec les artères ouvertes, comme

on l'a écrit. Il mourut dans son lit après une maladie de six mois , occasionnée par des excès. Quelques historiens ont assuré qu'il avait été *achevé* par une potion que le roi ordonna à son médecin de lui administrer ; mais ce point , le plus difficile à vérifier , pourrait bien être aussi peu vrai que les autres. Ce qui est constant , c'est que durant la maladie de D. Carlos et l'aliénation de son esprit , Philippe ne voulut jamais ni le voir , ni lui pardonner , malgré toutes les ambassades qu'il reçut , à cet égard , de presque toutes les cours de l'Europe ; sa colère ne fut désarmée qu'après la mort de son fils.

Telle est l'histoire fidèle de D. Carlos. Quoique dépouillée de tout le merveilleux que lui ont prêté des historiens peu véridiques , elle mérite encore de trouver une place dans les fastes de l'Inquisition , sous le règne de Philippe II. Tant de scélératesse de la part du fils , et de barbarie de la part du père , étaient dignes des siècles de Torquemada et de Valdès.

Espinosa , disciple et successeur de ces deux fanatiques , mourut dans l'exil le 5 septembre 1572 , après avoir permis la condamnation de quatre mille six cent quatre-vingts personnes des deux sexes , dont sept cent vingt furent brûlées en personne , et trois cent soixante en effigie. Trois mille six cents pénitenciers achevèrent leur triste existence aux galères , en prison , ou dans l'opprobre et la misère.

La disgrâce qu'éprouva cet inquisiteur-général paraît lui avoir été attirée par l'abus que les autres inquisiteurs firent de l'excommunication pendant son ministère. Ils s'en servirent contre un grand nombre de magistrats , et principalement contre la municipalité de Barcelone. Mais ce qui indisposa plus particu-

lièrement encore Philippe contre Espinosa , fut l'excommunication lancée contre la députation d'Aragon en l'année 1571. L'indignation devint générale dans ce royaume , et le roi ne crut pouvoir la calmer qu'en sacrifiant son favori.

Après la mort d'Espinosa , la place d'inquisiteur-général d'Espagne fut confiée à D. Pèdre Ponce de Léon , évêque de Placencia. Ses bulles lui furent expédiées par le pape , le 29 décembre de la même année ; mais la mort de ce *dixième* inquisiteur-général fut si prompte , qu'il n'eut pas le temps de se rendre à Madrid , ni de commencer à exercer ses fonctions.

Le cardinal Gaspard de Quiroga , archevêque de Tolède , fut le *onzième* inquisiteur-général d'Espagne : il succéda à Ponce de Léon au commencement de l'année 1573.

Les premiers actes de Quiroga furent l'établissement d'un tribunal de l'Inquisition en Galice , où il n'en existait point , et la publication d'un index contre les livres.

Le ministère de Quiroga est encore fameux dans les annales de l'Inquisition , par les procès scandaleux qu'il fit intenter à un grand nombre de personnages de la plus haute distinction , et principalement par celui d'Antoine Perez , premier ministre de Philippe II , dont le résultat fut la destruction des *fueros* d'Aragon (constitutions de ce royaume) , et la décapitation du *grand-justicier*.

En 1575 , l'inquisiteur-général Quiroga fit intenter un procès au grand-maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem , qui venait d'établir son gouvernement à Malte , après la perte de l'île de Rhodes. Ce grand-maître , dont l'autorité était absolue , refusa de

soumettre son île à l'exercice d'une juridiction étrangère, et ne voulut avoir rien de commun avec l'Inquisition d'Espagne, qui prétendait établir un de ses tribunaux à Malte, par suite de son système d'envahissement. Le grand-maître défendit ses droits avec toute la vigueur possible, et cette affaire n'eut d'autre résultat pour l'Inquisition d'Espagne, que de montrer qu'elle ne craignait pas même d'attaquer des souverains.

Elle le prouva encore plusieurs autres fois à la même époque, en faisant excommunier la reine Jeanne de Navarre et ses enfants Henri et Catherine de Bourbon. Les intrigues de Philippe et des inquisiteurs auprès du pape contre cette reine, furent la cause de cette excommunication, dans laquelle le pape déclarait Jeanne hérétique obstinée, et la dépouillait de ses états, qu'il offrait au premier prince catholique, pourvu qu'après s'en être emparé, il en chassât tous les hérétiques.

L'Inquisition d'Espagne mit aussi en jugement Pierre-Louis de Borgia, grand-maître de l'ordre de Montesa, accusé de sodomie, et le prince Farnèse, duc de Parme, qui furent tous deux acquittés.

Ce qui distingue encore cette époque, ce fut le procès intenté au pape Sixte-Quint, comme fauteur d'hérésie. Ce pontife avait fait publier une traduction de la Bible en italien, et en avait recommandé la lecture, comme devant produire les plus grands avantages pour les fidèles. Cette conduite du pape était contraire à tout ce qu'avaient statué les bulles de ses prédécesseurs, depuis Léon X, époque à laquelle on avait vu paraître un si grand nombre de traductions de la Bible, faites par Luther et par d'autres protestants. L'Inquisition d'Espagne fit inutilement tout ce qu'elle put pour em-

pêcher la publication de cette traduction. Mais à peine ce redoutable pontife eut cessé de vivre , que le Saint-Office condamna la Bible *Sextine*, et par conséquent le pape , oracle *infaillible* de la foi. On croit même que Sixte-Quint mourut empoisonné , et que Philippe II et les inquisiteurs ne furent pas étrangers à cette mort.

Le procès d'Antoine Perez seul forme une partie de l'histoire d'Aragon sous le règne de Philippe II , et ne peut être étranger à celle de l'Inquisition dont ce ministre fut une des plus illustres victimes.

Lorsque le cruel Philippe eut fait mourir Jean Escobedo, secrétaire de D. Juan d'Autriche, il fit emprisonner son ministre , premier secrétaire-d'état , Antoine Perez , dont il croyait avoir à se plaindre pour cause d'infidélité , ou plutôt parce qu'il éprouvait le besoin de s'en débarrasser. Perez resta douze ans dans les prisons de Madrid ; à la fin il parvint à s'échapper encore souffrant des suites de la torture. Il se réfugia en Aragon , espérant d'y vivre tranquillement sous la protection de la constitution politique (*fuero*) de ce royaume , qui n'accordait au monarque d'autre droit dans les tribunaux que celui d'y avoir un fiscal ou commissaire-accusateur.

Perez s'étant retiré en Aragon , Philippe fit expédier l'ordre de l'arrêter ; on se saisit de sa personne à Calatayud , mais il protesta contre cette violence ; et ayant réclamé le privilège des *manifestados*, il fut conduit à Saragosse et enfermé dans la prison du *Royaume* ou de la *Liberté*, appelée également prison du *Fuero*. Les prisonniers y étaient à l'abri de l'autorité immédiate du roi , et ne dépendaient que du juge intermédiaire appelé le *grand-justicier d'Aragon* : on n'y recevait que ceux qui se présentaient ou qui de-

mandaient à y entrer pour ne pas être enfermés dans la prison royale. Parmi les privilèges accordés aux prisonniers du *Fuero*, étaient ceux de ne pouvoir être mis à la question, d'obtenir la liberté sur parole, et d'appeler au *grand-justicier* de toute condamnation par quelque juge que ce fût. Le tribunal du grand-justicier avait le droit d'examiner si l'exécution du jugement n'était point contraire à aucun *fuero* du royaume : ce qui lui donnait quelque ressemblance avec la *Cour de Cassation* française.

Mais ce n'était pas là le seul droit de ce tribunal. Le juge investi de cette magistrature était autorisé par la constitution du royaume à déclarer, d'après la demande de quelque habitant que ce fût, que le roi, ou ses juges, ou ses magistrats, abusaient de la force en violant la constitution et les privilèges du royaume. Dans ce cas le *grand-justicier* pouvait défendre les opprimés à force armée contre le roi, et, à plus forte raison, contre ses agents et ses lieutenants.

Philippe II fit d'abord un grand nombre de tentatives auprès de la députation permanente du royaume pour obtenir l'extradition de Perez : elle s'y opposa constamment, et le roi fut obligé d'envoyer en Aragon la procédure commencée en Castille. Perez mit bientôt Philippe dans la nécessité de renoncer à le poursuivre : Philippe se désista par un acte public ; et afin d'échapper à la honte de le voir acquitté par un jugement définitif, mais avant que Perez fût mis en liberté, l'Inquisition, qui voulait seconder la volonté du roi, commença un nouveau procès contre l'ex-ministre qu'on accusait d'hérésie. Ainsi, la religion servit de prétexte à ce procès que les intrigues de la cour dirigeaient. Le conseil de la Suprême ordonna que Perez et un de ses

amis seraient traduits secrètement dans les prisons du Saint-Office. Cet ordre éprouva une vive résistance de la part du concierge de la prison *constitutionnelle*, qui ne voulut les livrer que sur une autorisation du *grand-justicier*. Les inquisiteurs forcèrent ce magistrat à la délivrer, et déjà Perez était sorti de sa première prison pour être conduit dans celle du Saint-Office, lorsque plusieurs gentilshommes de Saragosse, qui ne voulaient pas qu'on portât la moindre atteinte à leurs *fueiros*, excitèrent le peuple : aussitôt les cris de *trahison ! vive la nation ! vive la liberté ! vivent les fueiros ! mort aux traîtres !* se firent entendre ; plusieurs milliers d'hommes armés se portèrent chez le vice-roi et l'assassinèrent ; au même instant d'autres attroupements armés mirent le feu au palais de l'Inquisition, et cette révolte ne se calma que lorsque Perez fut replacé dans la prison constitutionnelle.

Les inquisiteurs se trouvèrent dans une situation d'autant plus critique, qu'il leur était impossible de faire arrêter personne ; mais ils n'étaient point dans l'habitude de céder, et dès que le calme fut rétabli dans la ville, ils formèrent une commission de juriconsultes, destinée à examiner cette affaire et à donner son avis. Ces avocats, corrompus par la cour et par l'Inquisition, déclarèrent que les inquisiteurs avaient excédé leurs pouvoirs en faisant violer les privilèges du royaume, et qu'il n'y avait pas de puissance qui eût le droit de le faire, excepté le roi et les députés réunis en cortès ; mais que, si les inquisiteurs demandaient au grand-justicier que le prisonnier leur fût livré, et que la jouissance du privilège fût seulement *suspendue* pendant que l'Inquisition poursuivrait, et jusqu'à ce qu'elle eût terminé son procès, on pouvait livrer le

prisonnier, sans que cette mesure offrît rien de contraire aux droits du royaume.

Les amis de Perez soutinrent que la *suspension* ne violait pas moins le privilège que son *annulation*, et ils n'eurent pas beaucoup de peine à le prouver. Néanmoins, les intrigants de la cour et les inquisiteurs l'emportèrent, et on prépara en secret l'extradition de Perez. Un grand nombre de familiers du Saint-Office, et plus de trois mille soldats furent réunis à Saragosse; mais au moment où le détenu allait sortir de la prison constitutionnelle pour être renfermé dans celle de l'Inquisition, les habitants se précipitèrent sur les soldats et sur les familiers qui bordaient les rues, en tuèrent un grand nombre, mirent en fuite le reste, ainsi que les magistrats corrompus, et délivrèrent Perez des mains des inquisiteurs : il se sauva en France.

Cette affaire, qui prouve combien les Aragonais ont toujours détesté le despotisme de leurs rois et les fureurs de l'Inquisition, devint néanmoins funeste aux habitants de Saragosse, car Philippe II et le Saint-Office eurent bientôt le dessus; les échafauds et les bûchers décimèrent cette généreuse population, dont tout le crime consistait à avoir voulu maintenir ses droits. Presque toute la noblesse de Saragosse fut immolée à la fureur de Philippe; Perez fut lui-même brûlé en effigie, et le grand-justicier fut décapité. C'est ce magistrat qui, avant de prêter serment au roi, lui disait au nom de la nation : *Nous qui valons autant que vous, et qui pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous respecterez nos fueros : sinon, non.* Philippe II osa les détruire, et ne craignit point de teindre les armes de ses troupes du sang de ses sujets.

L'insurrection des Aragonais lui offrit le prétexte qu'il cherchait depuis longtemps pour abolir la magistrature intermédiaire du *grand-justicier* de ce royaume, et tous les *fuerós* de la constitution primitive qui bornait sa puissance. Philippe II voulut se rendre souverain absolu de l'Aragon, et l'Inquisition fut son auxiliaire dans cette entreprise liberticide.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette affaire où l'Inquisition servait si bien le despotisme de Philippe II, c'est que Philippe III, son successeur, non-seulement réhabilita la mémoire de Perez, ainsi que celle de toutes les autres victimes de cette époque, mais encore qu'il publia un édit dans lequel il *déclarait que personne ne s'était rendu coupable de trahison envers l'état, et qu'il reconnaissait que chacun s'était cru obligé de défendre les droits de sa patrie.*

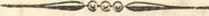
Le onzième inquisiteur-général, Quiroga, qui avait pris une part si active à tous ces événements, mourut le 20 novembre 1594. J'ai cru inutile de répéter à chaque instant que des *auto-da-fé* avaient eu lieu sur les divers points de l'Espagne, où il existait un tribunal du Saint-Office; je me borne à présenter la récapitulation des victimes condamnées durant le ministère de cet archevêque. Deux mille huit cent seize individus furent brûlés en personne, et quatorze cent huit en effigie. Quatorze mille quatre-vingts subirent diverses peines; ce qui fait en tout dix-huit mille trois cent quatre condamnés.

D. Jérôme Manrique de Lara, *douzième* inquisiteur-général, succéda à Gaspard de Quiroga; il était fils du cardinal Manrique, qui avait occupé le même emploi sous l'empereur Charles-Quint. L'histoire de l'Inquisition n'offre rien de remarquable sous son mi-

nistère, qui fut d'ailleurs très-court, car il mourut en 1595, dix mois après Quiroga.

L'Inquisition d'Espagne eut ensuite pour chef l'évêque de Cordoue, D. Pierre Porto-Carrero. Ce treizième inquisiteur-général se retira bientôt dans le diocèse de Cuença, pour obéir à un ordre du pape.

C'est à cette époque, c'est-à-dire, dans l'année 1598, que Philippe II mourut. Son règne fut une des périodes les plus remarquables de l'histoire de l'Inquisition : elle y commit les plus grandes cruautés ; et pourtant un roi contemporain de Philippe II, Charles IX de France, l'infâme Charles IX, les surpassa toutes dans une seule journée : il ordonna la Saint-Barthélemy, dont la cloche assassine retentira longtemps encore sous les portiques du Louvre ensanglanté.



CHAPITRE III.

Quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième inquisiteur-généraux. Règne de Philippe III.

Philippe III, fils de la quatrième femme de Philippe II, succéda à son père à la fin de 1598. Son éducation l'avait rendu beaucoup plus propre à vivre sous le froc de saint Dominique, que digne de gouverner une grande nation. L'Inquisition était alors aussi redoutable et aussi puissante qu'avant les constitutions de Valdès de l'année 1564.

Le nouveau monarque, voulant avoir un inquisiteur-général de son choix, se prévalut d'une bulle du pape Clément VIII qui obligeait tous les évêques à résider dans leurs diocèses, pour inviter l'inquisiteur-général Porto-Carrero à se retirer dans son évêché de Cuença; et il désigna pour son successeur D. Ferdinand Nigno de Guevara, cardinal, et ensuite archevêque de Séville.

Le ministère de ce *quatorzième* inquisiteur-général fut de courte durée, et n'offre rien de remarquable, si ce n'est quelques démêlés de chaire entre les jésuites d'Alcala et une partie du clergé espagnol : il s'agissait de savoir s'il était de foi ou non, que Clément VIII fût le véritable vicair de Jésus-Christ. Les inquisiteurs se mêlèrent aussi de cette dispute : les esprits s'échauffèrent, et il en serait résulté probablement quelques

scandales, si le pape n'eût écrit à l'inquisiteur-général d'interdire de pareilles discussions. Cette affaire fut cause que le pape et le roi destituèrent le cardinal Nigno de ses fonctions d'inquisiteur-général, et qu'ils l'envoyèrent gouverner son diocèse au commencement de l'année 1602. Il mourut en 1609 après avoir été à la tête de l'Inquisition d'Espagne pendant trois ans, durant lesquels le Saint-Office fit brûler deux cent quarante individus en personne, et quatre-vingt-seize en effigie. Dix-sept cent vingt-huit malheureux furent aussi condamnés à diverses peines, avec confiscation de leurs biens : en tout deux mille soixante-quatre victimes ; ce qui prouve que les *auto-da-fé* étaient toujours aussi fréquents que sous le règne de Philippe II.

Le *quinzième* inquisiteur-général, qui succéda au cardinal Nigno, fut D. Jean de Zugniga, commissaire-général apostolique de la Sainte-Croisade, et évêque de Carthagène. Il mourut après quelques mois d'exercice ; mais il eut encore le temps de faire brûler vifs quatre-vingts hérétiques, et de jeter dans les flammes les os de trente-deux malheureux, presque tous morts dans les prisons du Saint-Office. Il y eut en outre cinq cent soixante-seize personnes condamnées à la prison ou aux galères, avec confiscation de leurs biens : en tout, six cent quatre-vingt-huit victimes.

D. Jean-Baptiste d'Acebedo, archevêque *in partibus infidelium*, gouverneur du conseil de Castille, patriarche des Indes et commissaire-général apostolique de la Sainte-Croisade, succéda à Zugniga.

Ce *seizième* inquisiteur-général fut confirmé par le pape dans son nouvel emploi, au commencement de l'année 1603, et l'exerça jusqu'en juillet 1607, époque de sa mort. La durée de son ministère fut, par consé-

quent, de cinq années, pendant lesquelles les seize Inquisitions du royaume firent périr dans les flammes quatre cents personnes : cent seize furent brûlées en effigie, et deux mille huit cent quatre-vingts condamnées à des peines diverses : en tout trois mille quatre cent quarante victimes.

Le *dix-septième* inquisiteur-général don Bernard de Sandoval y Roxas, cardinal-archevêque de Tolède et conseiller-d'état, reçut ses bulles de confirmation le 12 septembre 1608. A cette époque Philippe III avait assemblé les cortès du royaume à Madrid, où elles restèrent réunies pendant près d'un an.

Comme les inquisiteurs devenaient de jour en jour plus insolents, et qu'ils continuaient à répandre la terreur en remplissant les prisons de victimes, et en distribuant à leur gré l'infamie, les députés représentèrent au roi : « Qu'en 1579 et 1586, ils avaient de-
» mandé la réforme des abus qui se commettaient dans
» le tribunal de l'Inquisition, pour mettre fin aux
» torts considérables et continuels que causait à ses
» sujets le droit que les inquisiteurs avaient usurpé de
» connaître de certains crimes étrangers à celui d'hé-
» résie; que Philippe II son père avait promis d'appli-
» quer le remède au mal dont on se plaignait; mais
» qu'ayant été surpris par la mort, sa promesse était
» restée sans effet. En conséquence ils renouvelaient
» auprès de Sa Majesté la même prière, attendu que
» le désordre avait augmenté, et qu'il était temps que
» personne ne pût être arrêté et mis dans les prisons
» secrètes de l'Inquisition pour d'autres crimes que
» pour l'hérésie; car le plus grand nombre des Espa-
» gnols n'étant pas en état de distinguer les motifs des
» arrestations, regardaient tous les prisonniers comme

» hérétiques, et cette prévention exposait ceux qui
» avaient eu le malheur d'être arrêtés par le Saint-
» Office, à ne pouvoir contracter de mariage, parce
» qu'on les croyait déshonorés comme les autres; que
» le moyen de remédier à la confusion qui s'était in-
» troduite dans les lois, était de statuer que les pré-
» venus de crimes autres que l'hérésie, seraient dé-
» tenus dans les prisons ordinaires pour y attendre
» leur jugement. »

Philippe III répondit aux cortès qu'il prendrait les mesures les plus convenables pour faire droit à leurs plaintes; mais cette promesse ne fut suivie d'aucun résultat satisfaisant, et les abus que le Saint-Office commettait continuèrent impunément.

L'année suivante, D. Jean de Ribera, archevêque de Valence, à qui le pape a ensuite accordé les honneurs de la béatification, représenta à Philippe III qu'il était impossible d'opérer la véritable conversion des Mauresques du royaume de Valence, à cause de leur opiniâtreté à persévérer dans l'erreur; que leur adresse dans les arts et leur utilité dans les travaux de l'agriculture étaient de justes motifs de craindre qu'ils ne troublassent un jour la tranquillité du royaume par le secours des Maures d'Alger et des autres peuples de l'Afrique, avec lesquels ils étaient en bonne intelligence et en relation continuelle; en conséquence cet archevêque proposa au roi de les bannir entièrement du royaume, afin d'y conserver la pureté de la foi et de la paix.

Philippe prit cette proposition en considération: il convoqua aussitôt une assemblée de conseillers-d'état, dont l'inquisiteur-général Sandoval était le président, à laquelle il soumit cette affaire. Les gentilshommes

espagnols , qui comptaient un grand nombre de Mauresques parmi leurs vassaux , exposèrent au roi et au conseil-d'état le tort immense que cette mesure leur causerait , en leur enlevant les sujets qui faisaient la force et la richesse de leurs domaines , parce qu'ils en étaient les hommes les plus utiles ; et que cette émigration , si elle avait lieu , ne laisserait presque plus d'habitants ni de cultivateurs sur leurs terres. Ces gentils-hommes démontrèrent en outre que la représentation de l'archevêque était exagérée sous le rapport de la religion , puisque le Saint-Office n'avait jamais manqué de punir les Mauresques qui tombaient dans l'hérésie , après les avoir découverts par le moyen de ses prisonniers ou de ses espions , continuellement occupés à surprendre les coupables.

De leur côté , les inquisiteurs intriguèrent si bien à la cour et dans le conseil-d'état , que ce corps opina pour l'expulsion totale des Mauresques. L'inquisiteur-général eut la plus grande part à cette mesure : il vota lui-même le premier , et fit noter comme suspects dans la foi tous ceux qui s'y étaient opposés , entre autres le duc d'Ossuna qu'il mit en jugement. Philippe confirma et fit exécuter cette expulsion aussi injuste qu'impolitique. Les Mauresques de la province de Valence furent forcés de s'expatrier avant la fin de septembre 1609 , et ceux des autres provinces avant le 10 janvier 1610. Cette émigration , à laquelle l'Inquisition eut la plus grande part , fit encore perdre à l'Espagne et à l'Europe plus d'un million d'habitants utiles et laborieux , qui passèrent tous en Afrique ; car , quoiqu'ils eussent demandé à être reçus en France pour y peupler les Landes , Henri IV y ayant mis pour condition qu'ils professeraient la religion catholique , ils n'osèrent le promet-

tre, dans la crainte d'être un jour persécutés en France comme ils l'avaient été dans leur patrie. Ainsi les Landes, qui auraient été fertilisées par cette colonie, sont encore un stérile désert.

J'ai déjà dit plus d'une fois que chaque tribunal de l'Inquisition célébrait tous les ans au moins un *auto-da-fé* composé d'un nombre plus ou moins considérable de victimes. Je pourrais donc me dispenser de le répéter encore, si celui qui eut lieu à Logrogno, en 1610, ne méritait une mention toute particulière par la nature des prétendus crimes de la majeure partie des personnes qui y figurèrent.

Déjà, à deux autres époques, 1507 et 1527, l'Inquisition avait condamné un grand nombre de sorciers, dont les procès offrent des inepties et des turpitudes si étonnantes à lire au dix-neuvième siècle, que l'on aurait de la peine à croire à ces condamnations, si la France elle-même ne nous eût offert, dans ce temps-là, à peu près le même spectacle, et s'il n'existait encore plusieurs ouvrages qui ont traité sérieusement de la sorcellerie.

Les sorciers brûlés ou pénitenciés à Logrogno, en 1610, étaient de la même secte que ceux du seizième siècle, et habitaient la vallée de Bastan, dans la Navarre. Presque tous les habitants du bourg de Vera et de celui de Zugarramurdi furent impliqués dans la procédure, dont on trouvera les détails dans la sixième partie de cet abrégé. Onze de ces sorciers furent brûlés, et dix-neuf autres condamnés à diverses pénitences. Ils figurèrent tous ensemble dans le même *auto-da-fé*.

Cette affaire fut portée devant le conseil de l'Inquisition où elle subit une longue discussion. Bientôt après il adressa une instruction aux inquisiteurs, dans laquelle

il leur était recommandé de prendre beaucoup de précautions dans l'examen des témoins, et dans la confession et les déclarations des accusés. Ces mesures ne furent pas inutiles : elles calmèrent l'ardeur que l'on mettait à dénoncer et à poursuivre les sorciers, et diminuèrent le goût qu'on avait pour la sorcellerie. Aussi, depuis cette époque, il n'a plus été célébré aucun *auto-da-fé* de cette espèce. Les lumières se sont insensiblement accrues, et le nombre de sorciers a successivement diminué avec celui des dupes qui croyaient à leurs miracles. On s'est enfin convaincu que, si le prétendu art que l'on nommait sorcellerie avait offert quelques phénomènes certains, ils étaient purement naturels, et que ses autres effets étaient imaginaires, ou fondés sur l'imposture. Aujourd'hui les sorciers ont entièrement disparu ; mais il reste encore beaucoup de dupes et de visionnaires.

Un an après l'exécution des sorciers, les cortès du royaume tinrent une nouvelle assemblée, et renouvelèrent leurs instances auprès du roi pour faire cesser les abus que le Saint-Office commettait sans cesse ; mais cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse que les précédentes, et l'Inquisition poursuivit paisiblement le cours de ses persécutions et son effroyable système.

L'inquisiteur-général Sandoval, auquel on dut quelques dispositions raisonnables relativement aux sorciers, mourut en 1618. Il avait exercé son ministère pendant dix ans, dans lesquels huit cent quatre-vingts hérétiques sorciers, etc., furent brûlés vifs ; trois cent cinquante-deux en effigie, et six mille trois cent trente-six condamnés à diverses pénitences.

Sandoval eut pour successeur don François Louis

de Aliaga, dominicain et confesseur de Philippe III. La faveur dont jouissait ce *dix-huitième* inquisiteur-général auprès du roi fut très-grande; mais elle dura aussi peu que toutes celles qu'on acquiert à la cour : Philippe mourut en 1621, et Aliaga perdit non-seulement son emploi, mais encore sa liberté. La durée de son ministère fut d'environ trois ans, pendant lesquels deux mille soixante-quatre individus furent condamnés par le Saint-Office. Deux cent quarante subirent la peine du feu en personne, et quatre-vingt-seize en effigie; dix-sept cent vingt-huit furent emprisonnés ou envoyés aux galères avec confiscation de leurs biens.

Philippe III mourut au commencement de l'année 1621, après un règne de vingt-trois ans, durant lesquels il protégea constamment le Saint-Office contre les attaques des cortès de son royaume et contre la haine de son peuple.

J'ai lu dans plusieurs histoires de l'Inquisition, et notamment dans celle imprimée à Cologne en 1769, la fable d'une pénitence imposée à Philippe III par les inquisiteurs, parce qu'il avait témoigné de la pitié dans un *auto-da-fé* en faveur d'un condamné. Ce fait, ainsi que plusieurs autres anecdotes publiées par des romanciers afin d'amuser leurs lecteurs, sont dénués de tout fondement. Philippe n'a point témoigné de la pitié dans aucun *auto-da-fé*, et, par conséquent, le Saint-Office ne l'a point condamné à être saigné pour jeter ensuite son sang au feu; mais la fausseté de cette circonstance ne prouve pas que l'Inquisition n'eût été capable de prononcer un pareil jugement, puisque plusieurs fois déjà on l'a vue condamner au fouet et à dix ans de galères, des géôliers qui avaient eu quelque

accès d'humanité pour des prisonniers. Le cas aurait été le même, et comme l'Inquisition ne respectait rien, si Philippe III avait pu s'attendrir sur le sort des victimes que l'on immolait, le Saint-Office aurait probablement sévi contre lui, comme il sévit contre plusieurs autres souverains.

Pendant la durée du règne de Philippe III et des cinq inquisiteurs-généraux qui furent successivement à la tête de l'Inquisition, les seize tribunaux du Saint-Office établis en Espagne seulement, condamnèrent treize mille deux cent quarante-huit individus, dont dix-huit cent quarante furent brûlés en personne, et six cent quatre-vingt-douze en effigie. L'Espagne perdit aussi plus d'un million d'habitants par la dernière expulsion des Maures.

CHAPITRE IV.

Dix-neuvième, vingtième, vingt-unième et ving-deuxième inquisiteurs-généraux. Règne de Philippe IV.

Philippe IV monta sur le trône le 31 mai 1621, et ordonna aussitôt à l'inquisiteur-général Aliaga de se démettre de ses fonctions. Elles furent confiées à don André Pacheco, archevêque et conseiller-d'état.

L'Inquisition, voulant célébrer à sa manière l'avènement de Philippe IV au trône, lui offrit, comme un spectacle digne de l'amuser, un *auto-da-fé* célèbre par la pénitence qui y fut imposée à *Marie de la Conception*, béate et fameuse hypocrite du règne précédent. Cette femme avait d'abord trompé beaucoup de monde par ses prétendues révélations, sa sainteté simulée, ses fréquentes communions et ses nombreuses extases. Elle finit par donner dans la luxure la plus effrénée avec ses confesseurs et quelques autres prêtres. On l'accusa d'avoir fait un pacte avec le démon, d'être tombée dans les hérésies de toutes les sectes, dans le matérialisme et dans l'athéisme. Elle parut à l'*auto-da-fé* avec le *sanbenito* complet, la mitre sur la tête et le bâillon dans la bouche. Les bourreaux lui donnèrent deux cents coups de fouet; elle fut ensuite enfermée dans une prison pour toute sa vie. J'avoue que s'il était possible d'approuver l'existence d'un tribunal comme le Saint-Office, ce ne serait que dans le seul

cas où il aurait à punir les faux dévots et les hypocrites, qui ont plus fait de mal à la religion catholique que tous les hérétiques anciens et nouveaux.

Aussitôt après son installation, le *dix-neuvième* inquisiteur-général, Pacheco, commença l'instruction du procès de son prédécesseur Aliaga. Il était accusé d'avoir avancé quelques propositions suspectes de matérialisme et de luthéranisme. Cette procédure ne fut point achevée, parce que l'ex-inquisiteur mourut pendant qu'on instruisait l'affaire. Aliaga dut probablement cette persécution à quelques intrigants qui trompaient le roi; mais comme pendant sa vie il avait été lui-même un intrigant plein de bassesse et de perfidie, personne ne le plaignit. Il mourut détesté, quoiqu'il ne fût plus inquisiteur-général depuis près de cinq ans.

S'il était impossible aux inquisiteurs d'être plus cruels sous le ministère de Pacheco qu'ils ne l'avaient été précédemment, ils furent au moins beaucoup plus insolents encore. En 1622, ceux de Murcie ayant eu quelques démêlés avec le juge de Lorca, et n'ayant pu le faire arrêter à cause du refus du corrégidor de Murcie, ils lancèrent leur excommunication contre l'évêque, et mirent l'interdit sur toutes les églises de la ville. L'évêque ayant publié un mandement pour annoncer au peuple qu'il n'était pas obligé de se soumettre à cet interdit, les inquisiteurs lui imposèrent une forte amende, et l'assignèrent à comparaître devant l'inquisiteur-général à Madrid. Plusieurs chanoines du chapitre de Murcie et quelques curés furent enfermés dans les prisons du Saint-Office pour cette affaire. Le roi et le pape s'en mêlèrent afin de faire cesser ce scandale, et l'évêque fut rétabli dans ses

droits ; mais cet acte de justice ne détruisit pas la cause du mal dont on se plaignait.

La même année, les inquisiteurs de Tolède excommunièrent le sous-préfet de cette ville pour avoir fait saisir et juger un boucher convaincu de vendre à faux poids. Comme ce boucher était le fournisseur du Saint-Office, ils prétendirent qu'on ne pouvait pas le poursuivre. Cette misérable affaire devint très-grave par suite des emportements des inquisiteurs. Le peuple s'en mêla et se souleva contre l'Inquisition. L'insurrection ne fut apaisée que lorsque le roi eut créé une commission extraordinaire, chargée de prendre des résolutions sur les inquisiteurs.

Ces résolutions ne produisirent qu'un effet momentané ; car l'année suivante le Saint-Office de Grenade se livra à de nouveaux excès. Un juge et le procureur du roi de la cour royale de cette ville furent excommuniés à cause de deux excellents ouvrages que ces jurisconsultes avaient publiés, dans lesquels ils défendaient les droits de la juridiction royale contre les usurpations de l'Inquisition. Pour remédier à ces abus, on créa un comité appelé des *compétences*, qui fut chargé de prononcer sur toutes les difficultés qui s'élevaient entre l'Inquisition et les magistrats civils ; mais les inquisiteurs ne tardèrent pas à faire supprimer ce comité.

Pendant que ces choses se passaient à Murcie, à Grenade et dans presque toutes les autres Inquisitions du royaume, l'inquisiteur-général Pacheco faisait poursuivre à Madrid le comte Francos, instituteur de Charles II. Ce seigneur avait composé quelques traités sur la politique, dans lesquels il soutenait les droits et l'indépendance des souverains contre le pouvoir indirect des papes, contre les abus de la cour de Rome, des

juges ecclésiastiques et du Saint-Office. Ces traités lui valurent de grandes persécutions de la part de l'inquisiteur-général, et, si Philippe IV n'avait pris sa défense, le comte de Francos aurait été arrêté et plongé dans les cachots du Saint-Office.

La fin du ministère de Pacheco fut remarquable par un *auto-da-fé* général célébré dans la ville de Cordoue, où figurèrent quatre-vingts condamnés, sans compter les ossements de onze victimes mortes dans les cachots de souffrance, de misère ou de désespoir.

Pacheco mourut le 7 avril 1626. Il fut le chef du Saint-Office pendant quatre ans, et fit brûler en réalité deux cent cinquante-six personnes. Cent vingt-huit le furent en effigie, et douze cent quatre-vingts subirent diverses peines; ce qui offre un total de seize cent soixante-quatre victimes.

Don Antonio de Zapata y Mendosa, cardinal, archevêque de Burgos et patriarche des Indes, fut le *vingtième* inquisiteur-général d'Espagne. Il entra en fonctions au commencement de l'année 1627. Peu de temps après, le Saint-Office de Madrid eut à s'occuper d'une affaire aussi curieuse que ridicule. Trente religieuses, qui passaient toutes pour vertueuses, vivaient en communauté dans un couvent de cette ville qui jouissait de la plus grande réputation. Tout à coup plusieurs d'entre elles se trouvèrent dans un état surnaturel. La contagion se répandit promptement, et, sur trente filles, vingt-cinq furent atteintes d'une espèce de fureur qui leur faisait faire les choses les plus extraordinaires. On les reconnut pour être possédées du démon, et leur confesseur restait souvent des nuits entières dans le couvent pour les exorciser. Il est difficile de se faire une idée juste de ce qui dut se passer

au milieu d'une communauté de femmes enfermées dans une seule maison, avec vingt-cinq démons en possession de leur corps ; et il y aurait peut-être de l'indécence à soulever le voile qui couvre la vérité.

L'Inquisition, informée de ce qui avait lieu dans ce couvent, fit arrêter le confesseur, l'abbesse, et quelques-unes des religieuses, et entreprit de faire leur procès comme hérétiques illuminés. Le confesseur et les religieuses furent déclarés fortement suspects d'être tombés dans l'hérésie des *allumbrados*, et condamnés à diverses pénitences. Des consultations furent faites sur l'état de ces filles, et un grand nombre de *savants* du siècle opinèrent qu'elles étaient réellement *possédées* du démon. Le confesseur en savait probablement plus que ces *savants*.

Après s'être débarrassée des *possédées*, l'Inquisition se mit à poursuivre les *allumbrados*, dont la secte faisait quelques progrès en Espagne ; et l'on vit un grand nombre de ces sectaires figurer dans les *auto-da-fé* qui eurent lieu à cette époque, principalement à celui qui fut célébré à Séville en l'année 1630, dans lequel une douzaine d'*illuminés* furent brûlés, et plus de cinquante pénitenciés comme suspects.

La même année, l'inquisiteur-général Zapata publia un nouvel index des livres prohibés. Cet index contenait non-seulement tous les ouvrages suspects d'hérésie, mais encore un grand nombre d'autres publiés en Espagne, et principalement ceux des jurisconsultes Salgado et Sèze, dans lesquels ils avaient défendu l'autorité séculière et la juridiction royale contre les usurpations du Saint-Office.

A la même époque, plusieurs jésuites, et particulièrement Jean-Baptiste Poza, occupaient avec leurs écrits

L'Inquisition d'Espagne et même celle de Rome. Poza défendait les prétentions de ses confrères : ses ouvrages furent condamnés par l'Inquisition de Rome. Les ennemis des jésuites désiraient que celle d'Espagne prît la même mesure ; mais la crainte de déplaire au duc d'Olivarès qui était tout-puissant et qui protégeait vivement les disciples de Loyola , l'en empêchèrent pendant longtemps. Le pape Urbain VIII voulait bien aussi déclarer Poza hérétique ; néanmoins les mêmes motifs l'obligèrent de se borner à lui défendre d'enseigner sa doctrine. Quelque temps après, le duc d'Olivarès étant mort, l'Inquisition d'Espagne ne balança plus à proscrire les ouvrages des jésuites, et Poza fut lui-même condamné à abjurer les hérésies que l'on crut reconnaître dans sa doctrine. La religion catholique n'était ici que le prétexte de toutes ces dissensions scandaleuses ; l'amour-propre des inquisiteurs et des jésuites en était la véritable cause, et l'on vit, de part et d'autre, des excès d'autant plus violents, que chacun des partis tenait plus aux intérêts particuliers qu'il voulait défendre qu'à ceux de la foi.

D'autres démêlés, relatifs aux préséances, remplirent le reste du ministère de Zapata. Il se démit de son emploi d'inquisiteur-général en 1652, après l'avoir exercé pendant six années. Pendant cette période, il y eut en Espagne trois cent quatre-vingt-quatre individus brûlés en personne ; cent quatre-vingt-douze en effigie, et dix-neuf cent vingt pénitenciers : en tout deux mille quatre cent quatre-vingt-seize condamnés.

D. Fr.-Antonio de Sotomayor, religieux dominicain et confesseur du roi, prit la place de Zapata le 17 juillet 1652.

Ce *vingt-unième* inquisiteur-général débuta dans

son ministère par offrir au roi un grand *auto-da-fé*, auquel Philippe IV assista, accompagné de toute sa royale famille et de toute sa cour. Cette cérémonie ne fut pourtant pas une des plus divertissantes de ce genre; car on n'y brûla que sept pauvres diables hérétiques judaïsants, nés de parents portugais, Juifs d'origine.

Il n'en fut pas de même d'un autre grand *auto-da-fé* qui eut lieu à Valladolid dans l'année 1636, puisque, indépendamment des malheureux qu'on y livra aux flammes, on y vit figurer dix hérétiques judaïsants, auxquels le Saint-Office infligea un châtiment tout-à-fait nouveau; on leur cloua une main sur une grande croix de bois, et ce fut dans cet état qu'ils entendirent, au milieu de l'*auto-da-fé*, le rapport et le jugement qui les condamnaient à une prison perpétuelle. Une *béate* parut aussi dans cette exécution; cette femme qui, depuis longtemps, se faisait passer pour une sainte, en supposant des apparitions, n'était qu'une dévergondée, se livrant au libertinage le plus effréné, et cachant sa mauvaise conduite sous l'apparence de la plus grande dévotion. On voyait souvent en Espagne des hypocrites de cette espèce, et presque toujours elles avaient des moines pour complices.

La ville de Lima, capitale du Pérou, dont l'Inquisition était dépendante de celle d'Espagne, eut aussi ses *auto-da-fé* sous le ministère de Sotomayor. Le premier fut célébré en 1639 : onze personnes y furent brûlées. Parmi celles auxquelles les inquisiteurs imposèrent d'autres peines, on remarquait trois géoliers du Saint-Office convaincus d'avoir facilité aux prisonniers les moyens de communiquer les uns avec les autres.

Sous le règne inquisitorial de Sotomayor, comme

sous celui de ses prédécesseurs, l'Inquisition eut un grand nombre de démêlés avec les autorités civiles, principalement à Tolède, à Séville et à Valladolid. Toutes ces disputes n'avaient d'autre résultat que d'entretenir la discorde dans le royaume, et d'augmenter le nombre des victimes du Saint-Office.

C'est deux ou trois ans avant la retraite de l'Inquisiteur-général Sotomayor que les historiens placent l'origine de la franc-maçonnerie, qui, par la suite, devait donner tant d'occupation au Saint-Office. Quoiqu'il en soit des premiers travaux de cette société, il est constant que ses initiations mystérieuses ont commencé à être remarquées en Angleterre sous le règne de Charles I^{er}, qui périt sur l'échafaud en 1649; il paraît que les ennemis de Cromwell et du système républicain établirent alors le grade de *grand-maître* des loges d'Angleterre, pour préparer les esprits au rétablissement de la monarchie.

Antoine de Sotomayor fut forcé par Philippe IV à se démettre de ses fonctions d'inquisiteur-général : il le fit dans l'année 1646, après avoir exercé son terrible pouvoir pendant onze ans. Sept cent quatre-vingts individus furent brûlés en personne; trois cent cinquante-deux le furent en effigie, et trois mille cinq cent vingt subirent diverses peines sous son ministère : ce qui présente un total de quatre mille six cent cinquante-deux condamnés.

D. Diègue de Arce y Reynoso, *vingt-deuxième* inquisiteur-général, remplaça Sotomayor le 8 septembre 1643. A la même époque, le duc d'Olivarès, premier ministre de Philippe IV, fut disgracié. Aussitôt un grand nombre de plaintes contre cet ex-ministre furent adressées au roi et à l'Inquisition. Olivarès y était

accusé des plus grands crimes politiques et religieux : il fut dénoncé à l'Inquisition comme croyant à l'astrologie judiciaire, comme ennemi de l'église catholique, et comme ayant voulu faire empoisonner le pape Urbain VIII. Le Saint-Office fit commencer la procédure ; mais, comme l'inquisiteur-général Diègue avait été protégé longtemps par Olivarès, il le protégea à son tour, en mettant la plus grande lenteur dans l'instruction : de sorte que l'ex-ministre mourut de mort naturelle avant que l'Inquisition ne l'eût fait emprisonner.

D. Jérôme de Villanueva, protonotaire d'Aragon, c'est-à-dire, secrétaire-d'état du roi pour ce royaume, fut aussi mis en jugement par l'Inquisition à l'époque de la disgrâce d'Olivarès, dont il avait été l'ami et le confident. On lui imputa des propositions hérétiques : il fut enfermé dans les prisons secrètes du Saint-Office, et condamné à faire abjuration ; mais, dès qu'il eut sa liberté, il appela au pape de ce jugement. La cour de Rome évoqua cette affaire, se fit transmettre la procédure et acquitta Villanueva. Le pape reconnut un si grand nombre d'injustices et d'irrégularités dans le procès du protonotaire, qu'il expédia un bref à l'inquisiteur-général pour lui en faire des reproches et pour le charger de veiller à ce que les règles fussent plus fidèlement observées, et à ce que l'on mit plus de justice et de circonspection dans les jugements.

Le procès de Villanueva prouve que l'esprit de l'Inquisition sous Philippe IV était le même que sous Philippe II ; que le tribunal de la foi n'était qu'un instrument entre les mains de ceux qui conduisaient les intrigues de la cour, et que les inquisiteurs n'avaient pas perdu l'habitude de falsifier ou de changer les piè-

ces authentiques, lorsque cette manœuvre convenait à leurs vues, quelles que fussent, d'ailleurs, les incohérences qui pouvaient en résulter, comme on s'en aperçut dans les causes de Carranza et autres victimes.

Le règne de l'inquisiteur-général Diègue fut fécond en procès de ce genre, dont quelques-uns mériteraient d'être cités, si je pouvais étendre les bornes de cet abrégé; je dois les passer sous silence et m'en tenir aux principaux événements.

Le dernier que nous présente le règne de Philippe IV, fut la béatification de l'inquisiteur Pierre Arbuès, assassiné à Saragosse en 1485. Cette béatification fut l'ouvrage des inquisiteurs, à une époque où l'on avait déjà perdu le souvenir des justes motifs qui avaient fait repousser par la nation l'établissement du Saint-Office. Six générations s'étaient déjà écoulées, et le peuple qui leur avait succédé, imbu dès l'enfance d'idées opposées à celles des hommes du quinzième siècle, révérait comme saint tout ce qui appartenait à l'Inquisition : personne alors n'aurait eu ni assez de courage pour combattre une disposition devenue générale, ni assez d'autorité pour contester ce que les inquisiteurs publiaient, sans s'exposer aux plus grandes persécutions.

Cette cérémonie, à laquelle le roi et le Saint-Office consacèrent des sommes immenses, eut lieu le 17 avril 1664, sous le règne pontifical d'Alexandre VIII. Les inquisiteurs espagnols se crurent couverts d'une gloire immortelle, pour avoir placé sur l'autel de Dieu un moine de leur pays et de leur institution.

L'inquisiteur-général D. Diègue de Arce et Philippe IV moururent tous les deux le même jour, vers la fin de 1665. Plusieurs événements auraient dû faire

sentir à une sage administration la nécessité de supprimer le tribunal du Saint-Office, comme impolitique, attentatoire et opposé à l'ordre judiciaire et même à la tranquillité publique; ou, au moins, de réduire son pouvoir et de soumettre ses jugements aux formes ordinaires, afin de détruire les grands abus du secret de la procédure; mais l'indolence de Philippe IV ne permit point d'opérer ces utiles réformes. Ainsi, sous le ministère de D. Diègue, il y eut encore neuf mille cinq cent soixante victimes, dont quatorze cent soixante-douze furent brûlées en personne, et sept cent trente-six en effigie.

En récapitulant le nombre de condamnations portées par l'Inquisition depuis le *dix-neuvième* inquisiteur-général Pacheco jusqu'à la mort de D. Diègue, ce qui forme les quarante-cinq années du règne de Philippe IV, on trouve que deux mille huit cent cinquante-deux individus ont été brûlés en personne; quatorze cent vingt-huit en effigie, et quatorze mille quatre-vingts condamnés à l'emprisonnement ou aux galères, ou à d'autres peines infamantes, avec confiscation de leurs biens. Le tableau des horreurs de l'Inquisition ne pâlit donc pas encore.

CHAPITRE V.

Vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième, vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente-unième, trente-deuxième, trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième et trente-septième inquisiteurs-généraux. Règnes de Charles II et de Philippe V.

Lorsque Philippe IV mourut, celui de ses enfants qui lui succéda sur le trône d'Espagne n'avait encore que quatre ans; sa mère, Marie-Anne d'Autriche, devint régente du royaume.

Cette princesse nomma pour *vingt-troisième* inquisiteur-général D. Pascal d'Aragon, cardinal, archevêque de Tolède; mais il ne resta que très-peu de temps en place, la reine lui ayant demandé sa démission, pour donner son emploi au jésuite allemand, Jean Everard de Nitardo, son confesseur.

Ce *vingt-quatrième* inquisiteur-général entra en fonctions vers la fin de l'année 1666; il renonça à ce poste éminent trois ans après par ordre de la reine-mère. Nitardo était l'ennemi mortel de D. Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV et frère de Charles II; ne pouvant se venger ouvertement, il fit intenter au frère de son roi un procès secret par le Saint-Office, dans lequel il se proposait de le faire déclarer suspect d'hérésie; mais des événements politiques ayant obligé la reine de lui demander sa démission, Nitardo eut le regret de laisser cette procédure imparfaite, et de voir

son successeur faire suspendre toutes les poursuites dirigées contre D. Juan d'Autriche.

On compte sept cent soixante-huit condamnés pendant le ministère de Nitardo, dont cent quarante-quatre furent brûlés en personne, et quarante-huit en effigie. Ainsi, le nombre des victimes de l'Inquisition commença à diminuer d'un tiers, comparativement à celui que l'on a trouvé sous les précédents inquisiteurs-généraux.

L'Espagne eut pour son *vingt-cinquième* inquisiteur-général D. Diègue Sarmiento de Valladarès, archevêque et gouverneur du conseil de Castille, dont le long règne inquisitorial n'offre presque aucun événement remarquable, si ce n'est un grand *auto-da-fé* qui fut célébré à Madrid en l'année 1680, lorsque Charles II épousa Marie-Louise de Bourbon, fille du duc d'Orléans et nièce de Louis XIV. Le goût de la nation était alors si dépravé, et la cruauté se trouvait tellement à l'ordre du jour, que la cour et les inquisiteurs s'imaginèrent flatter la nouvelle reine et lui rendre un hommage digne d'elle, en ajoutant aux réjouissances de son mariage le spectacle d'un grand *auto-da-fé* composé de cent dix-huit victimes, dont la majeure partie devait périr dans les flammes.

Sarmiento mourut en l'année 1695, après avoir exercé ses fonctions pendant vingt-six ans. Dans cette période de l'histoire de l'Inquisition, il y eut encore douze cent quarante-huit malheureux brûlés en personne; quatre cent seize en effigie, et quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze condamnés à diverses peines. Total six mille six cent cinquante-six victimes.

Jean-Thomas de Rocaberti, général des dominicains et archevêque de Valence, succéda à Sarmiento,

et fut le *vingt-sixième* inquisiteur-général d'Espagne.

Sous son ministère, Charles II convoqua une grande-junte pour établir une règle dans les altercations entre les inquisiteurs et les juges royaux. Ces altercations étaient devenues très-fréquentes, et il en était déjà résulté de graves inconvénients, qui avaient troublé la tranquillité des peuples et empêché l'administration de la justice. La grande-junte rédigea une consultation qui aurait été propre à ramener les choses aux vrais principes, dont les inquisiteurs s'écartaient si souvent; mais tous les bons moyens indiqués dans cette consultation restèrent sans effet, parce que l'inquisiteur-général Rocaberti vint à bout de changer les bonnes dispositions du roi. Toutes les intrigues imaginables furent employées dans cette circonstance, tant par Rocaberti que par le confesseur du roi, Froilan Diaz, pour détruire l'ouvrage de la grande-junte, qui faisait le plus grand honneur aux savants et aux jurisconsultes qui y coopérèrent.

Je me permettrai de faire remarquer ici que, dans tous les temps et sous tous les gouvernements, même sous le despotisme des rois et de l'Inquisition réunis, toutes les fois que des assemblées nationales ont eu lieu librement, il est sorti du sein des peuples les plus abrutis et les plus superstitieux, des hommes qui, débarrassés des entraves dont on surchargeait leur bon sens et leur philosophie naturelle, s'élevaient aussitôt au-dessus de leur siècle, écartaient d'une main hardie la voile qui couvrait les erreurs et les préjugés, et faisaient entendre aux rois et aux peuples étonnés, le langage de la raison et de l'éternelle vérité. Les consultations de la grande-junte contenaient des principes tellement philosophiques, qu'on ne pourrait les émet-

tre au dix-neuvième siècle, sans être taxé de *perversité*. Rocaberti, qui employa les cinq années de son règne inquisitorial à intriguer pour empêcher les effets des résolutions de la grande-junte, mourut en 1699, après avoir laissé condamner douze cent quatre-vingts personnes, dont deux cent quarante furent brûlées en réalité, et quatre-vingts en effigie.

D. Alphonse Fernandez de Cordova y Aguilar lui succéda aussitôt, mais ce *vingt-septième* inquisiteur-général d'Espagne mourut avant d'avoir pris possession de son emploi. Fernandez fut remplacé par D. Balthasar de Mendoza y Sandoval, évêque de Ségovie, le 30 octobre 1699.

Il n'y avait que quelques mois que ce *vingt-huitième* inquisiteur-général avait pris possession de son emploi, lorsque Charles II mourut, après un règne d'environ trente-cinq ans. Son gouvernement, aussi faible que sa santé, fut loin de réprimer l'insolence des inquisiteurs et les abus qu'ils ne cessaient de commettre, tant en Espagne qu'en Amérique.

Le procès le plus célèbre que l'Inquisition ait jugé sous Charles II, est celui de son propre confesseur Fr. Froilan Diaz. On en trouvera l'analyse à la fin de ce volume; mais il est nécessaire de se reporter à l'époque où il eut lieu, pour ajouter foi aux turpitudes dont il est rempli. C'est pourtant en s'occupant de ces inepties, que l'Inquisition remplissait ses prisons et alimentait ses bûchers depuis plusieurs siècles.

Huit mille sept cent quatre victimes furent condamnées durant le règne de Charles II : seize cent trente-deux subirent la peine du feu en personne, et cinq cent quarante-quatre en effigie. Le surplus fut emprisonné, ou envoyé aux galères, avec confiscation de biens.

Charles II n'ayant point laissé d'enfants, la couronne d'Espagne passa, le 1^{er} novembre 1700, sur la tête de son neveu Philippe de Bourbon, petit-fils de sa sœur Marie-Thérèse et de Louis XIV, roi de France.

Le vingt-huitième inquisiteur-général Mendoza exerçait ses fonctions lorsque Philippe V monta sur le trône, et les opinions de la cour d'Espagne étaient alors si dépravées qu'on s'imagina faire une chose agréable au roi en célébrant son avènement par un *auto-da-fé* solennel. Philippe ne voulut point suivre l'exemple de ses quatre prédécesseurs, qui s'étaient déshonorés par leur fanatisme; il refusa de se montrer au milieu d'une cérémonie aussi barbare. Cependant, ce même roi, qui débutait d'une manière si philanthropique, ne laissa pas de protéger l'Inquisition, et il resta fidèle à la maxime que son aïeul Louis XIV lui avait inculquée. C'est ce monarque français qui avait conseillé au nouveau roi d'Espagne de soutenir l'Inquisition comme un moyen de maintenir la tranquillité dans son royaume. Des considérations politiques donnèrent une nouvelle importance au Saint-Office : il s'agissait du serment de fidélité prêté à Philippe de Bourbon par les Espagnols. Les partisans de la maison d'Autriche prétendaient que ce serment n'était point obligatoire, et quelques prédicateurs avaient même prêché qu'il était permis de se révolter contre ce prince étranger.

L'Inquisition se mêla de cette affaire : elle fit publier un acte qui obligeait tous les Espagnols, sous peine de péché mortel et d'excommunication réservée, de dénoncer les personnes qui auraient dit qu'il était permis de violer le serment prêté au roi Philippe; les confesseurs étaient tenus de s'assurer si leurs pénitents s'étaient conformés à ce qu'on leur prescrivait, et de ne

point les absoudre avant qu'ils eussent obéi. Cette disposition donna lieu à un grand nombre de procès intentés par le Saint-Office pour cause de parjure; mais on n'osa pousser les choses plus loin, surtout en Aragon, où tous les habitants s'étaient prononcés contre cette nouvelle mesure.

L'inquisiteur-général Mendoza faisait un si grand abus de son pouvoir, que le conseil de la *Suprême* crut devoir refuser de sanctionner quelques-uns de ses actes. Mendoza, irrité, fit arrêter et charger de fers les trois conseillers qui s'étaient distingués par leur opposition, et forma le dessein téméraire d'ôter au conseil de l'Inquisition le droit d'intervenir dans les procès soumis à sa décision, et aux conseillers la faculté de voter en définitive. Ce coup de despotisme inquisitorial obligea Philippe V à prendre une résolution violente contre Mendoza; il le força de renoncer à son emploi et de s'éloigner de Madrid. Le conseil de l'Inquisition fut rétabli dans la possession de ses droits. Le pape, dont le nonce en Espagne avait soutenu Mendoza, se plaignit au roi de la manière dont il avait traité un de ses subdélégués d'un si haut rang, et lui fit parvenir des réclamations dictées par l'esprit ultramontain le plus incompatible avec les droits de la souveraineté; mais Philippe soutint avec fermeté la résolution qu'il avait prise, et nomma l'évêque de Cuença, Vidal Marin, à la place de Mendoza.

Ce *vingt-neuvième* chef de l'Inquisition fut confirmé par le pape le 24 mars 1705. Il mourut en 1709, après avoir exercé ses fonctions pendant quatre ans. Son ministère n'offre rien de remarquable, si ce n'est l'établissement d'un dix-septième tribunal du *Saint-Office*, qu'on appela l'Inquisition de la *Cour*. Depuis le

règne de Philippe IV, il y avait à Madrid un inquisiteur et un tribunal; mais il dépendait de celui de Tolède. Vidal Marin opéra cette division, afin d'alléger les travaux des inquisiteurs de Tolède, toujours surchargés de procédures; car le nombre de personnes mises en jugement à cette époque était encore plus grand que sous l'inquisiteur-général Mendoza, à cause des dissensions entre les cours de Rome et de Vienne, et celle de Madrid. Les opinions politiques étaient alors des délits dont l'Inquisition avait su s'emparer.

D. Antonio Ibagnez de la Riva-Herrera, archevêque de Saragosse, fut le *trentième* inquisiteur-général. Le pape confirma sa nomination en avril 1709, et il exerça ses fonctions jusqu'au mois de septembre 1710, époque de sa mort.

Un cardinal italien, D. François Judice, remplaça Ibagnez. La durée des fonctions de ce *trente-unième* inquisiteur-général fut de six années, pendant lesquelles le Saint-Office a été sur le point d'être supprimé.

Le procureur fiscal Macanaz, qui avait défendu avec courage les droits de la couronne contre les prétentions insupportables de la cour de Rome, fut jugé et condamné par l'Inquisition pour le livre qu'il avait composé d'ordre du roi, et ne dut son salut qu'à la fuite. Philippe s'en plaignit au conseil de l'Inquisition, qui osa insulter son autorité. Scandalisé de cet outrage et de la conduite des inquisiteurs, le roi trouva des raisons décisives pour décréter la suppression du Saint-Office : l'ordonnance qui devait l'anéantir fut préparée en 1715, et le coup mortel aurait été porté à ce tribunal sanguinaire, sans les intrigues de la reine, de son confesseur, le jésuite Daubenton,

et du cardinal Albéroni, ami de l'inquisiteur Judice. Ces intrigues changèrent la situation des affaires, en sorte que la conduite de Macanaz, remplie de zèle et de fidélité, fut présentée comme criminelle. Philippe continua à procéder suivant la maxime de Louis XIV ; une nouvelle ordonnance annula les dispositions de la première, et Macanaz fut la victime de la faiblesse du gouvernement espagnol jusqu'à ce que, Philippe V étant mort, Ferdinand VI le fit revenir en Espagne.

Le cardinal Judice, absent de ce royaume, se démit de ses fonctions en 1716, après avoir été à la tête de l'Inquisition pendant six années. Le résultat des condamnations durant son ministère fut à peu près le même que celui observé sous ses prédécesseurs du même règne de Philippe V.

D. Joseph de Molines, auditeur de Rote à Rome, fut nommé par Philippe V en 1717 pour remplacer le cardinal Judice : mais ce *trente-deuxième* inquisiteur-général fut fait prisonnier de guerre par les Autrichiens qui le retinrent à Milan où il mourut : ainsi l'Inquisition d'Espagne resta sans chef jusqu'en 1720, époque à laquelle Philippe nomma pour *trente-troisième* inquisiteur-général un conseiller de la Suprême, D. Jean d'Arzamendi, qui mourut presque aussitôt.

Il eut pour successeur D. Diègue d'Astorga y Cespedes, évêque de Barcelone, et *trente-quatrième* inquisiteur-général d'Espagne, lequel renonça à sa place la même année pour aller prendre possession de l'archevêché de Tolède.

D. Jean de Camargo, évêque de Pampelune, remplaça D. Diègue le 18 juillet 1720. Ce *trente-cinquième* chef de l'Inquisition fournit une assez longue carrière, durant laquelle la franc-maçonnerie s'étendit sur

une grande partie de l'Europe et jusqu'en Amérique.

Cette association pénétra en France en l'année 1723; la république de Hollande, la Russie, l'Allemagne et l'Italie la reçurent huit ans après; et, en 1733, on comptait déjà plusieurs loges de francs-maçons dans l'Amérique septentrionale.

La première mesure de sévérité employée en Europe contre les francs-maçons, fut celle décrétée, le 14 septembre 1732, par la chambre de police du Châtelet de Paris : elle leur défendait de se réunir, et condamnait un M. Chapelot à mille livres, pour avoir souffert une assemblée maçonnique dans son domicile à la Rapée : sa maison fut murée pour six mois. Louis XIV fit de grandes menaces contre les francs-maçons, mais elles n'eurent aucun effet; car, sous son règne, deux princes du sang ne craignirent point d'accepter le grade de *grand-orient*.

En 1737, le gouvernement de Hollande défendit les assemblées de francs-maçons par mesure de précaution; mais cette mesure fut bientôt révoquée, et la franc-maçonnerie reçut protection en Hollande.

L'électeur palatin du Rhin la défendait en même temps dans ses domaines : il éprouva une vive résistance, qui fut suivie d'un grand nombre d'arrestations.

Le duc de Toscane fit aussi publier un décret de proscription contre les loges, et le pape Clément XII, qui venait de défendre les réunions maçonniques à Rome, sous peine de mort, établit un inquisiteur à Florence pour poursuivre les francs-maçons. François de Lorraine, étant devenu grand-duc de ce pays, chassa l'inquisiteur, fit mettre en liberté les personnes qu'il avait fait arrêter, et se déclara le protecteur de l'institut maçonnique.

Jusque-là la seule Inquisition de Rome s'était mêlée de la franc-maçonnerie, en provoquant la bulle lancée par Clément XII, et en poursuivant les loges d'Italie. Nous verrons bientôt le Saint-Office d'Espagne appliquer les mêmes mesures à la Péninsule, et sévir rigoureusement contre les francs-maçons.

Ce fut sous le ministère de l'inquisiteur-général Camargo que la secte de Molinos fit de grands progrès en Espagne, et qu'elle fournit au Saint-Office l'occasion de déployer toute son activité. Avant d'aller se fixer à Rome, Molinos avait formé en Espagne un certain nombre de disciples qui y répandirent sa doctrine. Les apparences d'une perfection spirituelle, associées à un système qui laissait un libre essor aux désordres de l'âme, séduisirent beaucoup de personnes qui n'auraient jamais embrassé aucune hérésie sans le prestige dont Molinos avait entouré ses erreurs. L'évêque d'Ovièdo fut déposé et emprisonné par l'Inquisition comme molinosiste; Jean de Causada, le disciple le plus intime de Molinos, périt sur les bûchers, et les inquisiteurs et Logrogno condamnèrent à deux cents coups de fouet et à une prison perpétuelle le carme Jean de Longas, le plus zélé champion de cette doctrine.

Elle se répandit promptement dans les couvents, ce qui donna beaucoup d'occupation aux Inquisitions, et particulièrement à celles de Valladolid et de Logrogno; car il se passait des choses si scandaleuses et si horribles dans les communautés de religieuses, entre elles et leurs directeurs, qu'on ne pourrait les rapporter sans faire frémir. Le libertinage le plus effréné, les avortements forcés et les infanticides y étaient si fréquents, que chaque couvent en fournissait un

grand nombre d'exemples ; mais ce qu'il y a de plus remarquable , c'est que ces horreurs s'y commettaient avec une sorte de bonne foi apparente , qui ne peut être justifiée que par le fanatisme. Ce fanatisme pour les sectes faisait croire aux esprits faibles que tout ce qui était autorisé par les confesseurs, pouvait être fait sans crime ; c'est ainsi qu'on vit dans le couvent de Corella , en Navarre , une supérieure qui avait déjà eu plusieurs enfants d'un provincial de carmes déchaussés , tenir elle-même sa nièce pendant que ce même provincial faisait le premier outrage à la pudeur de cette jeune personne , afin que cette œuvre fût plus méritoire aux yeux de Dieu. C'est ainsi qu'on voyait des religieuses et des moines assister sans honte aux accouchements des autres religieuses , dont les enfants étaient aussitôt étranglés ; et tout cela se faisait avec des jeûnes et mille autres signes extérieurs de dévotion !

L'Inquisition sévit, il est vrai , contre les religieuses de ces repaires du crime ; mais , à quelques exceptions près , les punitions qu'elle leur infligea se bornaient à les disperser dans différentes communautés. Il est surprenant qu'après tant de désordres de ce genre , dont les archives sont remplies , l'Inquisition n'ait pas pris le parti d'ôter aux moines la direction des couvents de femmes.

L'inquisiteur-général Camargo , qui avait été si indulgent pour les religieuses et les moines , mourut le 24 mai 1733 , après avoir exercé ses fonctions pendant treize années.

Philippe V les confia à D. André de Orbe y Larraetegi , archevêque de Valence et gouverneur du conseil de Castille , *trente-sixième* inquisiteur-général.

Son ministère ne présente d'autre événement remarquable que la séparation de l'Inquisition de Sicile avec celle d'Espagne. Cette île avait cessé d'appartenir à la couronne castillane depuis 1713. Le roi Charles obtint une bulle du pape, qui créait pour ce pays un inquisiteur-général indépendant, et son successeur Ferdinand IV supprima totalement cet odieux tribunal l'an 1782.

De Orbe mourut en 1740, la même année dans laquelle Philippe V fit publier une ordonnance royale contre les francs-maçons, dont un grand nombre furent arrêtés et condamnés aux galères. Les inquisiteurs profitèrent de cet exemple donné par le monarque, pour traiter aussi sévèrement les membres d'une loge qu'ils découvrirent à Madrid.

Philippe ne remplaça de Orbe que deux ans après sa mort, c'est-à-dire, qu'en 1742. C'est à l'archevêque de Santiago, D. Manuel-Isidore Manrique de Lara, qu'il confia ces fonctions.

Manrique, *trente-septième* inquisiteur-général d'Espagne, mit un acharnement incroyable contre le franciscain Bellando qui avait composé l'*Histoire civile d'Espagne*, dans laquelle il retraçait tous les principaux événements arrivés dans ce royaume depuis l'avènement de Philippe V au trône, jusqu'en 1733. Le roi avait permis l'impression de cet ouvrage après l'avoir fait examiner deux fois; mais l'Inquisition crut devoir en défendre la lecture, parce que cet auteur avait prouvé que les inquisiteurs ne procédaient pas toujours bien régulièrement. Bellando fut jeté dans les cachots du Saint-Office où il souffrit les plus indignes traitements, et il n'en sortit que pour être enfermé dans un couvent où il devait passer sa vie,

avec défense d'écrire aucun ouvrage. C'est ainsi que le Saint-Office se débarrassait toujours de tous les écrivains courageux qui cherchaient à éclairer le roi et le peuple.

Manrique mourut en 1745. A cette époque, il y avait encore en Espagne dix-sept tribunaux de l'Inquisition, dont chacun faisait célébrer au moins un *auto-da-fé* chaque année.

Philippe V nomma pour *trente-huitième* inquisiteur-général D. François Perez de Prado y Cuesta, évêque de Teruel, lequel n'avait pas encore reçu ses bulles de confirmation lorsque Philippe mourut.

Ce premier roi d'Espagne de la maison de Bourbon régna quarante-six ans. Vers le milieu de son règne, il avait abdiqué la couronne en faveur de son fils Louis I^{er}; mais ce jeune prince étant mort presque aussitôt, son père reprit les rênes du gouvernement jusqu'au 9 juillet 1746, jour de sa mort.

On croit généralement en Europe que l'Inquisition commença à sévir avec moins de rigueur dès l'instant où les princes de la maison de Bourbon furent montés sur le trône d'Espagne; mais cette opinion est erronée. Ces princes ne donnèrent aucune loi nouvelle à l'Inquisition; ils ne firent non plus aucune suppression dans son ancien code, et, par conséquent, ils n'empêchèrent point la condamnation des victimes de cet odieux tribunal, car le nombre en fut encore très-considérable sous le règne de Philippe V. L'on y compte sept cent quatre-vingt-deux *auto-da-fé*, dans lesquels figurèrent onze mille quatre cent quatre-vingts individus des deux sexes, dont seize cents furent brûlés vifs, et sept cent soixante en effigie.

Les véritables causes de la grande diminution des

auto-da-fé et des condamnations que l'on va remarquer sous les successeurs de Philippe V, furent l'extinction presque totale en Espagne des cultes judaïque et mahométan, les progrès des lumières et de la philosophie, la naissance du bon goût en littérature dans ce royaume, l'établissement des feuilles hebdomadaires et des académies, et enfin les dispositions du concordat de 1757. On commença alors à admettre comme raisonnables un grand nombre d'idées que l'ignorance et la superstition avaient présentées autrefois comme anti-religieuses et favorables à l'impiété. Ainsi, l'opinion de Galilée, naguère frappée d'anathème avec son auteur, était alors soutenue à Rome, sans qu'on craignit de manquer de respect pour l'Écriture-Sainte; plusieurs bons ouvrages, et les résolutions de quelques princes étrangers qu'un peu plus tôt on aurait pris pour des attentats contre l'Inquisition, commencèrent à être connus en Espagne, et les inquisiteurs eux-mêmes acquirent des lumières par l'effet des circonstances.

Cette révolution fut préparée vers le milieu du dix-huitième siècle; mais ses heureux résultats ne s'annoncèrent que sous le règne de Ferdinand VI.

CHAPITRE VI.

Trente neuvième, quarantième, quarante-unième, quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante-quatrième et quarante-cinquième inquisiteurs-généraux. Règnes de Ferdinand VI, de Charles III, de Charles IV et de Ferdinand VII.

Ferdinand VI, l'ainé des fils de Philippe V, succéda à son père en 1746. Perez del Prado était alors inquisiteur-général, et il en remplit les fonctions jusqu'en 1758. Il fut remplacé, à cette époque, par D. Manuel Quintano Bonifaz, archevêque de Pharsale. Ce *trente-neuvième* inquisiteur-général d'Espagne était encore à la tête de l'Inquisition en 1759, lorsque Ferdinand mourut. La couronne échut à Charles III, second fils de Philippe V : il était alors sur le trône de Naples, qu'il quitta aussitôt pour monter sur celui d'Espagne. Son règne fut d'environ vingt-neuf années, durant lesquelles il n'y eut que trois inquisiteurs-généraux : Quintano Bonifaz qui fut exilé en 1761, Philippe-Bertrand, évêque de Salamanque, *quarantième* chef de l'Inquisition, mort en 1783, et Augustin Rubin de Cevallos, évêque de Jaen, *quarante-unième* inquisiteur-général, qui l'était encore en 1788, époque de la mort de Charles III.

Les heureux changements survenus dans les idées et les progrès toujours croissants des lumières et de la philosophie, forcèrent le Saint-Office à se relâcher de son antique sévérité. Il était bien toujours régi par les

mêmes lois, mais leur application devint très-rare; et, quoique le nombre des procès fût presque toujours le même, parce que les inquisiteurs continuaient à admettre toutes les dénonciations, néanmoins, sur six cents affaires commencées, il y en avait à peine dix de jugées; car les préjugés qui faisaient considérer comme graves des charges légères, étaient presque totalement détruits.

Les inquisiteurs de ces deux règnes avaient tout à coup adopté un système de modération inconnu dans l'histoire de l'Inquisition. Presque tous les accusés étaient renvoyés après avoir subi une légère pénitence secrète; et, si quelques-uns furent encore condamnés à la *relaxation* ou à des pénitences publiques, le nombre en est si petit, proportionnellement à celui des précédentes périodes, que, si on compare les règnes de Ferdinand VI et de Charles III avec celui de Philippe V, leur père, il semble qu'ils aient été séparés par un intervalle de plusieurs siècles.

Les *auto-da-fé* devinrent rares pendant les quarante-trois années que vécurent les deux fils de Philippe, et l'on ne compte en tout que deux cent quarante-cinq condamnations, dont quatorze seulement à la mort, et le reste à un emprisonnement. Ainsi le Saint-Office n'était plus que l'ombre de ce monstrueux tribunal qui faisait encore trembler les grands et le peuple au commencement du même siècle.

La franc-maçonnerie et le jansénisme occupèrent presque totalement les inquisiteurs de cette époque. Le pape Clément XIV lança une nouvelle bulle d'excommunication contre les francs-maçons; et les jésuites, qui étaient alors très-puissants en Espagne, firent persécuter tous ceux qui ne suivaient pas l'opinion de

Molina sur la grâce et le libre arbitre : on les désignait sous le nom de *jansénistes*. La haine que ces deux partis avaient l'un pour l'autre, les portait à s'accuser réciproquement de défendre des propositions erronées; l'Inquisition jugeait ces propositions, et elle se bornait souvent à condamner les livres. Cette guerre scolastique dura jusqu'au moment de l'expulsion des jésuites du royaume d'Espagne, qui eut lieu en 1769, sous le règne de Charles III.

En même temps, et par l'effet de ce changement de système, on commença par admettre en Espagne une doctrine opposée aux maximes ultramontaines, et, par conséquent, favorable aux droits du monarque. C'étaient cependant ces mêmes opinions qui avaient fait condamner comme hérétiques et comme impies tant de jurisconsultes et tant de savants distingués. Ce qu'on considérait comme un crime au commencement du dix-huitième siècle devint une vertu cinquante ans après.

Quelque brusque que cette transition ait été, on conçoit aisément qu'elle n'a pu se faire sans passer, au moins rapidement, par quelques gradations. Ainsi, par exemple, l'expulsion des jésuites laissa après elle une faction très-puissante dans l'Inquisition, qui accueillait avidement toutes les dénonciations contre ceux qui avaient provoqué cette expulsion, ou qui en avaient été seulement les partisans. Un grand nombre de procès furent commencés contre de grands personnages qui éprouvèrent des persécutions pendant quelque temps, ou comme jansénistes, ou comme philosophes. Dans ce nombre se trouvaient le comte de Roda, ministre et secrétaire-d'état, qui avait demandé l'expulsion de la compagnie de Jésus; deux

archevêques et trois évêques, membres du conseil extraordinaire, qui avaient opiné pour cette expulsion; Campomanes, savant littérateur et philosophe; le comte de Florida-Blanca, ministre et secrétaire-d'état; le comte d'Aranda, ambassadeur en France; Paul Olavide, préfet de Séville; le comte de Riela, ministre de la guerre; Clavijo, savant naturaliste; Benoît Bayle, grand mathématicien; Thomas Iriate, littérateur profond, et tant de savants, accusés de professer des opinions philosophiques qu'on qualifiait d'impies. Plusieurs autres furent aussi persécutés comme jansénistes; mais toutes ces procédures n'eurent aucun résultat, car la faction jésuitique ayant bientôt perdu son influence, elle se trouva dans l'impossibilité de faire juger toutes ces affaires, et dut se calmer.

Un prêtre français, Clément, qui devint ensuite évêque de Versailles, fut également persécuté par l'Inquisition d'Espagne, sous le règne de Charles III. Se trouvant à Madrid, son zèle pour la pureté de la doctrine lui fit penser que l'on devait profiter des bonnes dispositions de la cour pour réaliser des espérances si souvent déçues. Il rédigea un projet qui tendait à mettre l'Inquisition sous la dépendance de chaque évêque diocésain; à obliger tous les moines et toutes les religieuses à reconnaître pour leur chef l'évêque diocésain, et à ne plus permettre aucune distinction d'écoles de théologie.

Si ce Français eût bien connu l'Espagne et l'état des moines de ce temps-là, il aurait, sans doute, prévu les persécutions dont il allait être l'objet, puisqu'il avait armé contre lui deux corporations aussi puissantes que celles des inquisiteurs et des religieux; en effet, son

plan ayant été connu par les espions du Saint-Office, Clément fut dénoncé comme hérétique, luthérien calviniste et ennemi de tous les ordres réguliers. Cependant l'Inquisition, autrefois si hardie, n'osa point faire arrêter Clément, parce que la cour le protégeait, et il en fut quitte pour se réfugier en France.

Malgré les abus qui existaient encore, il est juste de dire que les inquisiteurs des règnes de Ferdinand VI et des Charles III ont été des hommes doués d'une grande modération, si on les compare à ceux du temps de Philippe V, et surtout à ceux des règnes précédents.

Charles IV monta sur le trône le 17 novembre 1788, pendant que le quarante-unième inquisiteur-général Cevallos exerçait ses fonctions. Cevallos mourut en 1792, et fut remplacé par D. Manuel Abad-y-la-Sierra, archevêque de Silimbria; la cour força ce *quarante-deuxième* inquisiteur-général à donner sa démission : il le fit en 1794. Le roi nomma alors pour *quarante-troisième* inquisiteur-général le cardinal archevêque de Tolède, D. François Lorenzana, qu'il obligea encore à se démettre dans l'année 1797, pour donner sa place à l'archevêque D. Ramon Joseph de Arce, patriarche des Indes. De Arce, *quarante-quatrième* inquisiteur-général était encore à la tête des inquisiteurs d'Espagne, lorsque Charles IV abdiqua en faveur de son fils.

Les lumières, qui avaient commencé à pénétrer en Espagne, depuis le milieu du dix-huitième siècle, firent des progrès remarquables sous le règne de Charles IV. Les deux obstacles, qui avaient empêché leur propagation, n'existaient plus depuis la réforme des six grands collèges de Castille et l'expulsion des jésuites. Le marquis de la Ronda, principal auteur de cette double mesure politique, avait su exciter l'émulation géné-

rale, et répandre dans toutes les classes l'instruction et le goût des sciences; une multitude d'hommes de mérite se formèrent pendant les vingt années qui précédèrent le règne de ce prince, et apparurent au milieu de l'Espagne étonnée.

Mais l'événement le plus influent et le plus décisif pour l'affranchissement des peuples et pour le retour de la société aux principes du droit naturel, produisit un effet tout contraire en Espagne, et vint arrêter l'impulsion donnée aux Espagnols par les philosophes et les savants de cette nation. Je veux parler de la révolution française. Une foule d'ouvrages sur les droits de l'homme et du citoyen, sur ceux du peuple et des nations, parurent en ce moment en France, et inondèrent l'Espagne. Charles IV, monarque absolu, fut alarmé par les principes qu'on professait à ses frontières. Il savait que ses sujets lisaient avec avidité toutes les productions enfantées par l'esprit de liberté, et que les nouvelles idées se répandaient rapidement dans toutes les provinces. Voulant conserver le pouvoir despotique, le ministère espagnol, qui craignait la contagion, ne sut trouver d'autre moyen, pour arrêter la doctrine politique française, que celui de faire rétrograder l'esprit humain. L'inquisiteur-général fut chargé d'ordonner la saisie de tous les livres et journaux français, et chaque inquisiteur mit alors tous ses soins à en empêcher l'introduction clandestine dans le royaume d'Espagne. Le comte Florida-Blanca, premier ministre, ne se borna pas à cette mesure : il ordonna, comme une conséquence du système qu'il adoptait, la suppression des chaires d'enseignement du droit naturel et du droit des gens dans toutes les universités et dans tous les autres établissements d'instruction publique. Non-seulement

les inquisiteurs cherchèrent à empêcher l'introduction et la circulation des livres composés par les partisans de la philosophie moderne, comme réprouvés par l'Écriture-Sainte, mais ils prescrivirent encore aux *fidèles* de dénoncer au Saint-Office toutes les personnes connues pour leur attachement aux principes de la révolution française.

Le nombre des dénonciations, qui furent le résultat de cette mesure du gouvernement de Charles IV, est incalculable. Presque tous les jeunes étudiants des universités de l'Espagne, et beaucoup de personnages des premiers rangs de la société monarchique, se trouvèrent dénoncés; mais la sévérité du gouvernement et le zèle des inquisiteurs n'eurent d'autre effet que de donner naissance à une prodigieuse quantité de procédures, dont l'instruction était presque toujours suspendue faute de preuves, et d'imprimer une force aux nouvelles idées libérales qu'on voulait détruire.

Parmi les nombreux procès entrepris à cette époque, il en est quelques-uns qui fixent l'attention. Celui du Marseillais Michel des Rieux, connu en Espagne sous le nom de l'*Homme de la nature*, présente une catastrophe effrayante, qui révolte l'âme contre l'affreux secret de l'Inquisition. Michel des Rieux fut arrêté en 1791 comme hérétique, et jeté dans les prisons du Saint-Office. C'était un homme très-instruit qui déclara de bonne foi aux inquisiteurs que la lecture des ouvrages de Voltaire, de Rousseau et des autres philosophes lui avait fait croire qu'il n'existait de religion sûre que la religion naturelle, et que toutes les autres n'étaient que des inventions des hommes; qu'il ne s'était jamais proposé dans ses études que la recherche de la vérité, et qu'il était disposé à quitter la religion

de la nature pour revenir à celle de l'église catholique, si quelqu'un voulait lui prouver qu'il était dans l'erreur.

Un évêque entreprit cette conversion : et, comme il était très-éloquent, il réussit, et l'*Homme de la nature* se montra alors disposé à se réconcilier avec l'église; le Saint-Office y avait consenti secrètement, puisque des Rieux n'était point hérétique obstiné : il devait donc comparaître à un *auto-da-fé* particulier pour y être pénitencié; mais, comme on lui laissait ignorer le résultat de son procès, il fut fort étonné de voir entrer un matin dans son cachot plusieurs familiers qui lui signifièrent de se revêtir du *san-benito*, de se laisser attacher une corde de genêt au cou, et d'aller, avec un flambeau de cire verte à la main, entendre la lecture de son jugement dans la salle des audiences. Le malheureux s'effraie, s'irrite et ne veut céder qu'à la force; à peine a-t-il paru à la porte de la salle qu'il aperçoit une nombreuse assemblée accourue pour être témoin de l'*auto-da-fé* : il n'est plus maître de lui; il s'emporte contre la barbarie des inquisiteurs et on lui entend prononcer ces paroles : « S'il est vrai que la » religion catholique commande de faire ce que vous » faites, je l'abhorre encore une fois, parce qu'il est » impossible qu'une religion qui déshonore les hommes » sincères soit véritable. » Aussitôt on le ramène en prison où il ne cessa de demander à être conduit au bûcher qu'au moment où, fatigué d'attendre ses bourreaux, il se pendit, après avoir avalé un morceau de linge pour être plus promptement étouffé. Telle fut la fin déplorable de l'*Homme de la nature*; s'il eût connu le sort qu'on lui réservait, il ne se serait probablement pas donné la mort.

Le procès intenté à D. Louis de Urquijo prouve encore que le Saint-Office avait repris, sous les premières années du règne de Charles IV, une attitude menaçante. Le chevalier Urquijo, avant d'être ministre, était connu par son grand savoir, par son goût pour la philosophie et par l'indépendance de ses idées. L'Inquisition se disposait à le faire arrêter, lorsque le comte d'Aranda, premier ministre, proposa au roi d'associer ce jeune homme aux affaires publiques, et le fit nommer, en 1792, principal officier de la première secrétairerie d'état. En voyant l'élévation de l'homme qu'ils avaient désigné pour leur victime, les inquisiteurs le laissèrent tranquille. Urquijo, étant arrivé par degrés au premier ministère, fit voir qu'il possédait l'art d'apprécier les temps et de connaître les hommes; il employa tous ses efforts à extirper les abus et à détruire tout ce qui s'opposait aux progrès des lumières; en conséquence, il profita de la mort de Pie VI pour arracher l'Espagne à la dépendance du Vatican, et fit signer un décret qui rendait aux évêques les facultés usurpées sur eux par la cour de Rome. Un pas aussi hardi devait conduire à la réforme de l'Inquisition; le ministre voulait même qu'on la supprimât entièrement, et que ses biens fussent appliqués aux établissements de bienfaisance et d'utilité publique: il en rédigea le décret et le présenta à la signature du roi; mais bientôt, victime d'une misérable intrigue, ce ministre philanthrope fut disgracié. Le Saint-Office chercha aussitôt à ressaisir sa proie. Urquijo fut enfermé dans des cachots humides, et tenu au secret le plus rigoureux jusqu'au moment de l'abdication de Charles IV. Il mourut à Paris en 1817.

Plusieurs autres procès remarquables, ayant pour

cause le jansénisme , ou les principes qui avaient servi de base à la constitution civile du clergé de France sous l'assemblée constituante , occupèrent encore les inquisiteurs d'Espagne ; les jansénistes surtout furent l'objet d'une nouvelle persécution , car les jésuites ayant obtenu , en 1798 , la permission de revenir en Espagne , leur présence y troubla la tranquillité dont on avait joui depuis leur expulsion , et leur conduite fut si impolitique , que le gouvernement dut les bannir une seconde fois du royaume.

Ce qui prouve encore que l'Inquisition relevait sa tête orgueilleuse , c'est le procès intenté contre le fameux prince de la Paix , cousin du roi et de la reine par sa femme dona Marie-Thérèse de Bourbon. On conçoit tout ce qu'il fallut d'adresse et d'intrigues pour attaquer un personnage dont la faveur était si bien établie. Godoi , prince de la paix , fut dénoncé au Saint-Office , par suite des intrigues du confesseur de la reine et de quelques autres ecclésiastiques , comme suspect d'athéisme , parce que depuis huit ans il ne s'était pas confessé , et parce que la vie qu'il menait avec beaucoup de femmes était un sujet de scandale.

L'inquisiteur-général Lorenzana , qui se trouvait à la tête de l'Inquisition , était un homme simple et timide ; il n'osa pas décréter l'arrestation du prince. Les grands meneurs de cette affaire s'adressèrent secrètement au pape pour qu'il déclarât que le prince devait être arrêté , ce qui aurait été exécuté alors par Lorenzana ; mais Napoléon Bonaparte , général de la république française , intercepta à Gènes un courrier du pape qui portait la lettre dont on avait besoin à Madrid. Le général français crut utile à la bonne intelligence qui venait de s'établir entre la nation française

et le gouvernement espagnol , d'informer le prince de la Paix de l'intrigue dont il était l'objet, et il chargea le général Pérignon , alors ambassadeur à Madrid , de remettre la correspondance interceptée au prince de la Paix. Ce favori se trouva ainsi à même de faire échouer les projets de ses ennemis et d'éloigner l'inquisiteur-général Lorenzana. Dans cette circonstance le Saint-Office courut le danger de ne plus pouvoir faire arrêter personne sans l'autorisation du roi.

Suivant l'exemple d'Urquijo , le ministre secrétaire-d'état Melchior de Jovanellos entreprit de réformer le mode de procédure du Saint-Office , surtout à l'égard de la prohibition des livres ; mais ayant perdu sa place, il fut aussitôt dénoncé comme ennemi de l'Inquisition : ce qui le fit exiler à Majorque.

Depuis plusieurs années, les inquisiteurs n'avaient plus prononcé aucune sentence portant *relaxation* du condamné ; cependant en 1805 le Saint-Office de Saragosse ayant mis en jugement un curé qui avait avancé et soutenu des propositions condamnées par l'église , les charges devinrent si graves par l'obstination de l'accusé, que les inquisiteurs ne crurent pas pouvoir se dispenser de le condamner à la *relaxation*. Ce curé tomba dangeureusement malade et mourut dans les prisons ; le conseil de la Suprême défendit de continuer la procédure , afin d'empêcher qu'on ne brûlât ce prêtre en effigie.

Ce fut la dernière personne condamnée à mort par le Saint-Office , et cette peine aurait probablement été commuée, si ce curé ne fût mort au moment où le conseil de la Suprême allait reviser son procès.

Trois ans après cette dernière condamnation à la peine capitale, des troubles politiques très-sérieux eu-

rent lieu à Aranjuez; Charles IV en fut tellement effrayé qu'il préféra abdiquer la couronne en faveur de son fils aîné, le prince des Asturies, que d'exposer ses propres jours et ceux de la reine.

Le nouveau roi commença à régner le 19 mars 1808, sous le nom de Ferdinand VII, avant qu'aucun acte public eût constaté l'abdication de son père. Charles IV ne tarda pas à protester contre cette abdication, en déclarant qu'elle n'avait pas été libre; néanmoins Ferdinand n'eut aucun égard à cette protestation, et la discorde se mit dans la famille royale.

On sait comment Napoléon profita de cette circonstance pour détrôner les Bourbons de la Péninsule, et pour donner la couronne d'Espagne à son frère Joseph; mais ce que tout le monde ne sait peut-être pas, c'est que Ferdinand VII écrivit alors de Valançay au roi Joseph pour le féliciter et pour lui demander son amitié, et qu'il ordonna en même temps à tous les Espagnols de reconnaître le nouveau roi.

Ce peuple, qu'un maître si complaisant céda à un autre maître étranger comme on cède un vil troupeau, refusa d'obéir au roi qui lui était imposé par les baïonnettes françaises, se souleva, battit le général Dupont à Baylen, et força la nouvelle cour à repasser l'Èbre. Ces événements furent cause que Napoléon entra lui-même en Espagne avec une puissante armée; il y gagna les batailles de Burgos et de Guadarrama, et Madrid se rendit par capitulation.

Quoique l'Inquisition fût presque anéantie par l'effet de l'occupation de ce royaume par les troupes françaises, et que le quarante-quatrième inquisiteur-général eût cessé depuis longtemps d'exercer ses fonctions, Napoléon, qui voulait se créer des partisans en

Espagne, décréta le 4 novembre 1808, à Chamartin, village près de Madrid, la suppression du tribunal du Saint-Office, *comme attentatoire à la souveraineté*; il fit faire un *auto-da-fé* de presque toutes les procédures qui se trouvaient dans les archives du conseil de la Suprême. Les registres des résolutions du conseil, les ordonnances royales, les bulles et les brevets de Rome furent néanmoins conservés, parce qu'ils pouvaient être utiles.

Tous les Espagnols auraient sans doute applaudi à cette suppression, si elle n'avait pas été décrétée par un étranger; mais cette circonstance blessa l'amour-propre castillan, et peu s'en fallut que le Saint-Office ne fût aussitôt réorganisé en haine de l'étranger. Les serviles partisans de l'Inquisition s'étaient déjà fait un noble prétexte de cet acte de Napoléon pour demander le maintien de ce tribunal. Heureusement les libéraux espagnols furent d'un autre avis, et ne laissèrent échapper aucune occasion de préparer les esprits à voir solennellement abolir cette institution.

Bientôt les députés espagnols, réunis à Cadix et munis de pouvoirs illimités pour la discussion et la résolution des points indiqués dans leurs lettres de convocation, furent installés en assemblée nationale, et annulèrent toutes les renonciations et transactions de Bayonne, ainsi que tout acte qui émanerait du roi, tant qu'il serait au pouvoir de Napoléon.

La liberté de la presse fut proclamée après une discussion des plus lumineuses. Les droits seigneuriaux, les nombreux privilèges et les autres reliques du régime féodal disparurent en même temps, et la constitution d'Espagne fut solennellement promulguée à Cadix au commencement de 1812. Tous les Espagnols l'accueillirent avec enthousiasme.

L'Inquisition se trouvait indirectement détruite par la constitution ; néanmoins les cortès générales crurent devoir à la nation espagnole de supprimer d'une manière expresse et formelle une barbare institution qui avait si puissamment contribué à tous ses maux , en mettant des obstacles insurmontables au développement de l'esprit humain , en poursuivant jusqu'à la pensée , et en retenant la civilisation captive dans les limites étroites qu'elle lui avait constamment imposées.

Cette suppression fut décrétée à la majorité des deux tiers des voix , et presque tous ceux qui s'y opposèrent ne défendaient l'Inquisition qu'en demandant la modification des formes. De toutes parts on bénit les représentants de l'Espagne d'avoir aboli cet odieux tribunal ; de toutes parts on leur rendit grâce de la victoire qu'ils venaient de remporter sur l'ignorance, le fanatisme, la superstition et les préjugés, en un mot , telle était la disposition des esprits au moment de cette abolition si longtemps désirée, qu'il eût été impossible de ne pas reconnaître que l'opinion générale la sanctionnait.

Après avoir détruit l'Inquisition , les cortès s'occupèrent de la réforme des moines. Elles réduisirent le nombre des couvents et mirent des bornes à la faculté d'admettre des novices. Les députés prirent aussi des mesures pour diminuer la masse des biens du clergé , qu'ils appliquèrent en partie à l'extinction de la dette publique ; mais en tout, ils usèrent de grandes précautions et s'interdirent les résolutions extrêmes. On ménagea aux moines la faculté de rentrer dans la vie séculière, on assigna des pensions à ceux qui sortaient du cloître , et quant aux chapitres ecclésiastiques , on se borna à suspendre les prébendes sans fonctions.

Malheureusement, toutes ces réformes salutaires devinrent inutiles. L'hiver de cette même année détruisit les immortelles phalanges de Napoléon : les vainqueurs de Marengo et d'Austerlitz trouvèrent leur sépulture dans les glaces du nord, et Ferdinand VII rentra en Espagne dans le mois de mars 1814. Il fut bientôt entouré d'hommes imbus de préjugés et d'idées gothiques, sans talents, étrangers aux lumières du siècle, et ne prenant pour guide que leurs passions. Ces hommes s'emparèrent du pouvoir. Un des premiers actes du gouvernement de Ferdinand VII fut le rétablissement de l'Inquisition, qui eut alors pour chef D. François Mier y Campillo, évêque d'Almeira.

Ce quarante-cinquième inquisiteur-général publia un édit au commencement de 1815 qui, tout en contenant des maximes absurdes, aurait fait honneur au Saint-Office; mais l'expérience avait prouvé que la douceur et la modération, recommandées dans les édits des inquisiteurs, sont immédiatement suivies des résultats les plus déplorables. Effectivement, les dénonciations enfantées par la haine, l'envie, la vengeance et l'esprit de parti, n'avaient jamais produit en Espagne autant d'effets désastreux qu'en ce moment. Heureusement le pape Pie VII venait d'abolir la torture; mais les prisons secrètes et les bagnes se remplirent de nouvelles victimes de l'Inquisition, et les îles se peuplèrent d'illustres proscrits.

L'atrocité des traitements que l'on fit endurer aux membres des deux assemblées des cortès, et à tous les hommes qui, pendant la guerre, avaient le mieux servi l'Espagne, faisaient justement craindre de voir renaître pour ce royaume ces siècles d'ignorance et de barbarie où l'on décimait sa population. Mais, l'irré-

sistible force de l'opinion ne cessa de lutter contre le despotisme armé, contre le Saint-Office. Un cri libérateur se fit entendre dans l'île de Léon, et ces mêmes troupes, que l'on y avait rassemblées pour aller river les fers des peuples de l'Amérique, proclamèrent de nouveau, en 1820, cette même constitution que les Espagnols avaient cimentée de leur sang huit ans plus tôt. Toutes les provinces se déclarèrent promptement pour le régime constitutionnel. Le gothique édifice, sur lequel reposait le pouvoir absolu, ne trouvant aucun appui dans la nation, s'éroula de lui-même, et l'Inquisition, ses familiers et ses bûchers disparurent du sol castillan. Partout où il y avait un tribunal du Saint-Office, le peuple en enfonça les portes, délivra les victimes qui y gémissaient, démolit les palais des inquisiteurs et leurs affreux cachots, brisa les cruels instruments des tortures, et érigea des trophées à la constitution sur l'emplacement qu'avaient si longtemps souillé ces odieux manoirs.

L'heure de la délivrance est aussi arrivée pour le Portugal : les Lusitaniens ont imité les Espagnols, et ne rivalisent plus avec eux que par leur attachement au nouvel ordre de choses.

Aujourd'hui, le pouvoir absolu et l'Inquisition luttent de nouveau contre la liberté et la tolérance : le fanatisme relève sa tête hideuse au milieu des dissensions qu'il fomenté, et, le glaive à la main, il voudrait encore soumettre l'Espagne à sa domination ; mais les lumières ne peuvent rétrograder : la raison et la vérité éclairent les peuples de la Péninsule : le moment de leur triomphe arrive ; le règne de l'ignorance et du despotisme est passé à jamais.

plan ayant été connu par les espions du Saint-Office, Clément fut dénoncé comme hérétique, luthérien calviniste et ennemi de tous les ordres réguliers. Cependant l'Inquisition, autrefois si hardie, n'osa point faire arrêter Clément, parce que la cour le protégeait, et il en fut quitte pour se réfugier en France.

Malgré les abus qui existaient encore, il est juste de dire que les inquisiteurs des règnes de Ferdinand VI et des Charles III ont été des hommes doués d'une grande modération, si on les compare à ceux du temps de Philippe V, et surtout à ceux des règnes précédents.

Charles IV monta sur le trône le 17 novembre 1788, pendant que le quarante-unième inquisiteur-général Cevallos exerçait ses fonctions. Cevallos mourut en 1792, et fut remplacé par D. Manuel Abad-y-la-Sierra, archevêque de Silimbria; la cour força ce *quarante-deuxième* inquisiteur-général à donner sa démission : il le fit en 1794. Le roi nomma alors pour *quarante-troisième* inquisiteur-général le cardinal archevêque de Tolède, D. François Lorenzana, qu'il obligea encore à se démettre dans l'année 1797, pour donner sa place à l'archevêque D. Ramon Joseph de Arce, patriarche des Indes. De Arce, *quarante-quatrième* inquisiteur-général était encore à la tête des inquisiteurs d'Espagne, lorsque Charles IV abdiqua en faveur de son fils.

Les lumières, qui avaient commencé à pénétrer en Espagne, depuis le milieu du dix-huitième siècle, firent des progrès remarquables sous le règne de Charles IV. Les deux obstacles, qui avaient empêché leur propagation, n'existaient plus depuis la réforme des six grands collèges de Castille et l'expulsion des jésuites. Le marquis de la Ronda, principal auteur de cette double mesure politique, avait su exciter l'émulation géné-

rale, et répandre dans toutes les classes l'instruction et le goût des sciences; une multitude d'hommes de mérite se formèrent pendant les vingt années qui précédèrent le règne de ce prince, et apparurent au milieu de l'Espagne étonnée.

Mais l'événement le plus influent et le plus décisif pour l'affranchissement des peuples et pour le retour de la société aux principes du droit naturel, produisit un effet tout contraire en Espagne, et vint arrêter l'impulsion donnée aux Espagnols par les philosophes et les savants de cette nation. Je veux parler de la révolution française. Une foule d'ouvrages sur les droits de l'homme et du citoyen, sur ceux du peuple et des nations, parurent en ce moment en France, et inondèrent l'Espagne. Charles IV, monarque absolu, fut alarmé par les principes qu'on professait à ses frontières. Il savait que ses sujets lisaient avec avidité toutes les productions enfantées par l'esprit de liberté, et que les nouvelles idées se répandaient rapidement dans toutes les provinces. Voulant conserver le pouvoir despotique, le ministère espagnol, qui craignait la contagion, ne sut trouver d'autre moyen, pour arrêter la doctrine politique française, que celui de faire rétrograder l'esprit humain. L'inquisiteur-général fut chargé d'ordonner la saisie de tous les livres et journaux français, et chaque inquisiteur mit alors tous ses soins à en empêcher l'introduction clandestine dans le royaume d'Espagne. Le comte Florida-Blanca, premier ministre, ne se borna pas à cette mesure : il ordonna, comme une conséquence du système qu'il adoptait, la suppression des chaires d'enseignement du droit naturel et du droit des gens dans toutes les universités et dans tous les autres établissements d'instruction publique. Non-seulement

les inquisiteurs cherchèrent à empêcher l'introduction et la circulation des livres composés par les partisans de la philosophie moderne, comme réprouvés par l'Écriture-Sainte, mais ils prescrivirent encore aux *fidèles* de dénoncer au Saint-Office toutes les personnes connues pour leur attachement aux principes de la révolution française.

Le nombre des dénonciations, qui furent le résultat de cette mesure du gouvernement de Charles IV, est incalculable. Presque tous les jeunes étudiants des universités de l'Espagne, et beaucoup de personnages des premiers rangs de la société monarchique, se trouvèrent dénoncés; mais la sévérité du gouvernement et le zèle des inquisiteurs n'eurent d'autre effet que de donner naissance à une prodigieuse quantité de procédures, dont l'instruction était presque toujours suspendue faute de preuves, et d'imprimer une force aux nouvelles idées libérales qu'on voulait détruire.

Parmi les nombreux procès entrepris à cette époque, il en est quelques-uns qui fixent l'attention. Celui du Marseillais Michel des Rieux, connu en Espagne sous le nom de l'*Homme de la nature*, présente une catastrophe effrayante, qui révolte l'âme contre l'affreux secret de l'Inquisition. Michel des Rieux fut arrêté en 1791 comme hérétique, et jeté dans les prisons du Saint-Office. C'était un homme très-instruit qui déclara de bonne foi aux inquisiteurs que la lecture des ouvrages de Voltaire, de Rousseau et des autres philosophes lui avait fait croire qu'il n'existait de religion sûre que la religion naturelle, et que toutes les autres n'étaient que des inventions des hommes; qu'il ne s'était jamais proposé dans ses études que la recherche de la vérité, et qu'il était disposé à quitter la religion

de la nature pour revenir à celle de l'église catholique, si quelqu'un voulait lui prouver qu'il était dans l'erreur.

Un évêque entreprit cette conversion : et, comme il était très-éloquent, il réussit, et l'*Homme de la nature* se montra alors disposé à se réconcilier avec l'église; le Saint-Office y avait consenti secrètement, puisque des Rieux n'était point hérétique obstiné : il devait donc comparaître à un *auto-da-fé* particulier pour y être pénitencié; mais, comme on lui laissait ignorer le résultat de son procès, il fut fort étonné de voir entrer un matin dans son cachot plusieurs familiers qui lui signifièrent de se revêtir du *san-benito*, de se laisser attacher une corde de genêt au cou, et d'aller, avec un flambeau de cire verte à la main, entendre la lecture de son jugement dans la salle des audiences. Le malheureux s'effraie, s'irrite et ne veut céder qu'à la force; à peine a-t-il paru à la porte de la salle qu'il aperçoit une nombreuse assemblée accourue pour être témoin de l'*auto-da-fé* : il n'est plus maître de lui; il s'emporte contre la barbarie des inquisiteurs et on lui entend prononcer ces paroles : « S'il est vrai que la » religion catholique commande de faire ce que vous » faites, je l'abhorre encore une fois, parce qu'il est » impossible qu'une religion qui déshonore les hommes » sincères soit véritable. » Aussitôt on le ramène en prison où il ne cessa de demander à être conduit au bûcher qu'au moment où, fatigué d'attendre ses bourreaux, il se pendit, après avoir avalé un morceau de linge pour être plus promptement étouffé. Telle fut la fin déplorable de l'*Homme de la nature*; s'il eût connu le sort qu'on lui réservait, il ne se serait probablement pas donné la mort.

Le procès intenté à D. Louis de Urquijo prouve encore que le Saint-Office avait repris, sous les premières années du règne de Charles IV, une attitude menaçante. Le chevalier Urquijo, avant d'être ministre, était connu par son grand savoir, par son goût pour la philosophie et par l'indépendance de ses idées. L'Inquisition se disposait à le faire arrêter, lorsque le comte d'Aranda, premier ministre, proposa au roi d'associer ce jeune homme aux affaires publiques, et le fit nommer, en 1792, principal officier de la première secrétairerie d'état. En voyant l'élévation de l'homme qu'ils avaient désigné pour leur victime, les inquisiteurs le laissèrent tranquille. Urquijo, étant arrivé par degrés au premier ministère, fit voir qu'il possédait l'art d'apprécier les temps et de connaître les hommes; il employa tous ses efforts à extirper les abus et à détruire tout ce qui s'opposait aux progrès des lumières; en conséquence, il profita de la mort de Pie VI pour arracher l'Espagne à la dépendance du Vatican, et fit signer un décret qui rendait aux évêques les facultés usurpées sur eux par la cour de Rome. Un pas aussi hardi devait conduire à la réforme de l'Inquisition; le ministre voulait même qu'on la supprimât entièrement, et que ses biens fussent appliqués aux établissements de bienfaisance et d'utilité publique: il en rédigea le décret et le présenta à la signature du roi; mais bientôt, victime d'une misérable intrigue, ce ministre philanthrope fut disgracié. Le Saint-Office chercha aussitôt à ressaisir sa proie. Urquijo fut enfermé dans des cachots humides, et tenu au secret le plus rigoureux jusqu'au moment de l'abdication de Charles IV. Il mourut à Paris en 1817.

Plusieurs autres procès remarquables, ayant pour

cause le jansénisme , ou les principes qui avaient servi de base à la constitution civile du clergé de France sous l'assemblée constituante , occupèrent encore les inquisiteurs d'Espagne ; les jansénistes surtout furent l'objet d'une nouvelle persécution , car les jésuites ayant obtenu , en 1798 , la permission de revenir en Espagne , leur présence y troubla la tranquillité dont on avait joui depuis leur expulsion , et leur conduite fut si impolitique , que le gouvernement dut les bannir une seconde fois du royaume.

Ce qui prouve encore que l'Inquisition relevait sa tête orgueilleuse , c'est le procès intenté contre le fameux prince de la Paix , cousin du roi et de la reine par sa femme dona Marie-Thérèse de Bourbon. On conçoit tout ce qu'il fallut d'adresse et d'intrigues pour attaquer un personnage dont la faveur était si bien établie. Godoï , prince de la paix , fut dénoncé au Saint-Office , par suite des intrigues du confesseur de la reine et de quelques autres ecclésiastiques , comme suspect d'athéisme , parce que depuis huit ans il ne s'était pas confessé , et parce que la vie qu'il menait avec beaucoup de femmes était un sujet de scandale.

L'inquisiteur-général Lorenzana , qui se trouvait à la tête de l'Inquisition , était un homme simple et timide ; il n'osa pas décréter l'arrestation du prince. Les grands meneurs de cette affaire s'adressèrent secrètement au pape pour qu'il déclarât que le prince devait être arrêté , ce qui aurait été exécuté alors par Lorenzana ; mais Napoléon Bonaparte , général de la république française , intercepta à Gènes un courrier du pape qui portait la lettre dont on avait besoin à Madrid. Le général français crut utile à la bonne intelligence qui venait de s'établir entre la nation française

et le gouvernement espagnol , d'informer le prince de la Paix de l'intrigue dont il était l'objet, et il chargea le général Pérignon , alors ambassadeur à Madrid , de remettre la correspondance interceptée au prince de la Paix. Ce favori se trouva ainsi à même de faire échouer les projets de ses ennemis et d'éloigner l'inquisiteur-général Lorenzana. Dans cette circonstance le Saint-Office courut le danger de ne plus pouvoir faire arrêter personne sans l'autorisation du roi.

Suivant l'exemple d'Urquijo , le ministre secrétaire-d'état Melchior de Jovanellos entreprit de réformer le mode de procédure du Saint-Office , surtout à l'égard de la prohibition des livres ; mais ayant perdu sa place, il fut aussitôt dénoncé comme ennemi de l'Inquisition : ce qui le fit exiler à Majorque.

Depuis plusieurs années, les inquisiteurs n'avaient plus prononcé aucune sentence portant *relaxation* du condamné ; cependant en 1805 le Saint-Office de Saragosse ayant mis en jugement un curé qui avait avancé et soutenu des propositions condamnées par l'église , les charges devinrent si graves par l'obstination de l'accusé, que les inquisiteurs ne crurent pas pouvoir se dispenser de le condamner à la *relaxation*. Ce curé tomba dangereusement malade et mourut dans les prisons ; le conseil de la Suprême défendit de continuer la procédure , afin d'empêcher qu'on ne brûlât ce prêtre en effigie.

Ce fut la dernière personne condamnée à mort par le Saint-Office , et cette peine aurait probablement été commuée, si ce curé ne fût mort au moment où le conseil de la Suprême allait reviser son procès.

Trois ans après cette dernière condamnation à la peine capitale, des troubles politiques très-sérieux eu-

rent lieu à Aranjuez; Charles IV en fut tellement effrayé qu'il préféra abdiquer la couronne en faveur de son fils aîné, le prince des Asturies, que d'exposer ses propres jours et ceux de la reine.

Le nouveau roi commença à régner le 19 mars 1808, sous le nom de Ferdinand VII, avant qu'aucun acte public eût constaté l'abdication de son père. Charles IV ne tarda pas à protester contre cette abdication, en déclarant qu'elle n'avait pas été libre; néanmoins Ferdinand n'eut aucun égard à cette protestation, et la discorde se mit dans la famille royale.

On sait comment Napoléon profita de cette circonstance pour détrôner les Bourbons de la Péninsule, et pour donner la couronne d'Espagne à son frère Joseph; mais ce que tout le monde ne sait peut-être pas, c'est que Ferdinand VII écrivit alors de Valançay au roi Joseph pour le féliciter et pour lui demander son amitié, et qu'il ordonna en même temps à tous les Espagnols de reconnaître le nouveau roi.

Ce peuple, qu'un maître si complaisant céda à un autre maître étranger comme on cède un vil troupeau, refusa d'obéir au roi qui lui était imposé par les baïonnettes françaises, se souleva, battit le général Dupont à Baylen, et força la nouvelle cour à repasser l'Èbre. Ces événements furent cause que Napoléon entra lui-même en Espagne avec une puissante armée; il y gagna les batailles de Burgos et de Guadarrama, et Madrid se rendit par capitulation.

Quoique l'Inquisition fût presque anéantie par l'effet de l'occupation de ce royaume par les troupes françaises, et que le quarante-quatrième inquisiteur-général eût cessé depuis longtemps d'exercer ses fonctions, Napoléon, qui voulait se créer des partisans en

Espagne, décréta le 4 novembre 1808, à Chamartin, village près de Madrid, la suppression du tribunal du Saint-Office, *comme attentatoire à la souveraineté*; il fit faire un *auto-da-fé* de presque toutes les procédures qui se trouvaient dans les archives du conseil de la Suprême. Les registres des résolutions du conseil, les ordonnances royales, les bulles et les brefs de Rome furent néanmoins conservés, parce qu'ils pouvaient être utiles.

Tous les Espagnols auraient sans doute applaudi à cette suppression, si elle n'avait pas été décrétée par un étranger; mais cette circonstance blessa l'amour-propre castillan, et peu s'en fallut que le Saint-Office ne fût aussitôt réorganisé en haine de l'étranger. Les serviles partisans de l'Inquisition s'étaient déjà fait un noble prétexte de cet acte de Napoléon pour demander le maintien de ce tribunal. Heureusement les libéraux espagnols furent d'un autre avis, et ne laissèrent échapper aucune occasion de préparer les esprits à voir solennellement abolir cette institution.

Bientôt les députés espagnols, réunis à Cadix et munis de pouvoirs illimités pour la discussion et la résolution des points indiqués dans leurs lettres de convocation, furent installés en assemblée nationale, et annulèrent toutes les renonciations et transactions de Bayonne, ainsi que tout acte qui émanerait du roi, tant qu'il serait au pouvoir de Napoléon.

La liberté de la presse fut proclamée après une discussion des plus lumineuses. Les droits seigneuriaux, les nombreux privilèges et les autres reliques du régime féodal disparurent en même temps, et la constitution d'Espagne fut solennellement promulguée à Cadix au commencement de 1812. Tous les Espagnols l'accueillirent avec enthousiasme.

L'Inquisition se trouvait indirectement détruite par la constitution ; néanmoins les cortès générales crurent devoir à la nation espagnole de supprimer d'une manière expresse et formelle une barbare institution qui avait si puissamment contribué à tous ses maux , en mettant des obstacles insurmontables au développement de l'esprit humain , en poursuivant jusqu'à la pensée , et en retenant la civilisation captive dans les limites étroites qu'elle lui avait constamment imposées.

Cette suppression fut décrétée à la majorité des deux tiers des voix , et presque tous ceux qui s'y opposèrent ne défendaient l'Inquisition qu'en demandant la modification des formes. De toutes parts on bénit les représentants de l'Espagne d'avoir aboli cet odieux tribunal ; de toutes parts on leur rendit grâce de la victoire qu'ils venaient de remporter sur l'ignorance, le fanatisme, la superstition et les préjugés, en un mot , telle était la disposition des esprits au moment de cette abolition si longtemps désirée, qu'il eût été impossible de ne pas reconnaître que l'opinion générale la sanctionnait.

Après avoir détruit l'Inquisition , les cortès s'occupèrent de la réforme des moines. Elles réduisirent le nombre des couvents et mirent des bornes à la faculté d'admettre des novices. Les députés prirent aussi des mesures pour diminuer la masse des biens du clergé , qu'ils appliquèrent en partie à l'extinction de la dette publique ; mais en tout, ils usèrent de grandes précautions et s'interdirent les résolutions extrêmes. On ménagea aux moines la faculté de rentrer dans la vie séculière, on assigna des pensions à ceux qui sortaient du cloître , et quant aux chapitres ecclésiastiques , on se borna à suspendre les prébendes sans fonctions.

Malheureusement, toutes ces réformes salutaires devinrent inutiles. L'hiver de cette même année détruisit les immortelles phalanges de Napoléon : les vainqueurs de Marengo et d'Austerlitz trouvèrent leur sépulture dans les glaces du nord, et Ferdinand VII rentra en Espagne dans le mois de mars 1814. Il fut bientôt entouré d'hommes imbus de préjugés et d'idées gothiques, sans talents, étrangers aux lumières du siècle, et ne prenant pour guide que leurs passions. Ces hommes s'emparèrent du pouvoir. Un des premiers actes du gouvernement de Ferdinand VII fut le rétablissement de l'Inquisition, qui eut alors pour chef D. François Mier y Campillo, évêque d'Almeira.

Ce quarante-cinquième inquisiteur-général publia un édit au commencement de 1815 qui, tout en contenant des maximes absurdes, aurait fait honneur au Saint-Office; mais l'expérience avait prouvé que la douceur et la modération, recommandées dans les édits des inquisiteurs, sont immédiatement suivies des résultats les plus déplorables. Effectivement, les dénonciations enfantées par la haine, l'envie, la vengeance et l'esprit de parti, n'avaient jamais produit en Espagne autant d'effets désastreux qu'en ce moment. Heureusement le pape Pie VII venait d'abolir la torture; mais les prisons secrètes et les bagnes se remplirent de nouvelles victimes de l'Inquisition, et les îles se peuplèrent d'illustres proscrits.

L'atrocité des traitements que l'on fit endurer aux membres des deux assemblées des cortès, et à tous les hommes qui, pendant la guerre, avaient le mieux servi l'Espagne, faisaient justement craindre de voir renaître pour ce royaume ces siècles d'ignorance et de barbarie où l'on décimait sa population. Mais, l'irré-

sistible force de l'opinion ne cessa de lutter contre le despotisme armé, contre le Saint-Office. Un cri libérateur se fit entendre dans l'île de Léon, et ces mêmes troupes, que l'on y avait rassemblées pour aller river les fers des peuples de l'Amérique, proclamèrent de nouveau, en 1820, cette même constitution que les Espagnols avaient cimentée de leur sang huit ans plus tôt. Toutes les provinces se déclarèrent promptement pour le régime constitutionnel. Le gothique édifice, sur lequel reposait le pouvoir absolu, ne trouvant aucun appui dans la nation, s'éroula de lui-même, et l'Inquisition, ses familiers et ses bûchers disparurent du sol castillan. Partout où il y avait un tribunal du Saint-Office, le peuple en enfonça les portes, délivra les victimes qui y gémissaient, démolit les palais des inquisiteurs et leurs affreux cachots, brisa les cruels instruments des tortures, et érigea des trophées à la constitution sur l'emplacement qu'avaient si longtemps souillé ces odieux manoirs.

L'heure de la délivrance est aussi arrivée pour le Portugal : les Lusitaniens ont imité les Espagnols, et ne rivalisent plus avec eux que par leur attachement au nouvel ordre de choses.

Aujourd'hui, le pouvoir absolu et l'Inquisition luttent de nouveau contre la liberté et la tolérance : le fanatisme relève sa tête hideuse au milieu des dissensions qu'il fomenté, et, le glaive à la main, il voudrait encore soumettre l'Espagne à sa domination ; mais les lumières ne peuvent rétrograder : la raison et la vérité éclairent les peuples de la Péninsule : le moment de leur triomphe arrive ; le règne de l'ignorance et du despotisme est passé à jamais.

Récapitulation générale des victimes de l'Inquisition d'Espagne, depuis l'année 1481 jusqu'en 1820.

	Brûlés vifs.	Brûlés en effigie	Condamnés aux galères ou à la prison.
De 1481 à 1498, Sous le ministère de l'inquisiteur-général Torquemada	10,220	6,840	97,571.
De 1498 à 1507, Sous le ministère de Deza.	2,592	829	52,952.
De 1507 à 1517, Sous celui de Cisneros.	5,564	2,252	48,059.
De 1517 à 1521, Sous celui d'Adrien.	1,620	560	21,855.
De 1521 à 1525, (Inter règne).	524	112	4,481.
De 1525 à 1558, Sous le ministère de Manrique.	2,250	1,125	11,250.
De 1558 à 1545, Sous celui de Tabera.	840	420	6,520.
De 1545 à 1556, Sous celui de Loaisa et sous le Règne de Charles V.	1,520	660	6,600.
De 1556 à 1597, Sous le règne de Philippe II.	5,990	1,845	18,450.
De 1597 à 1621, Sous celui de Philippe III.	1,840	692	10,716.
De 1621 à 1663, Sous celui de Philippe IV.	2,852	1,428	14,080.
De 1663 à 1700, Sous celui de Charles II.	1,652	540	6,512.
De 1700 à 1746, Sous celui de Philippe V.	1,600	760	9,120.
De 1746 à 1759, Sous celui de Ferdinand VI.	10	5	170.
De 1759 à 1788, Sous celui de Charles III.	4	»	56.
De 1788 à 1808, Sous celui de Charles IV.	»	1	42.
Totaux	54,658	18,049	288,214.

Ainsi , le total général des victimes de l'Inquisition d'Espagne , seulement depuis 1481 jusqu'en 1820 , s'élève à 540,921 , non compris celles qui ont subi l'emprisonnement , les galères ou l'exil sous le règne de Ferdinand VII , dont le nombre est encore très-considérable.

Si l'on ajoutait aux condamnations qui ont eu lieu dans la Péninsule , celles des autres pays soumis à l'Inquisition d'Espagne , tels que la Sicile , la Sardaigne , la Flandre , l'Amérique , les Indes , etc. , on serait effrayé de la quantité de malheureux que le Saint-Office a condamnés pour les rendre meilleurs catholiques.

Non-seulement l'Inquisition a décimé la population espagnole par ses *auto-da-fé* , mais encore elle l'a considérablement réduite en provoquant et des guerres civiles et des émeutes , et l'expulsion des Juifs et celle des Maures. Plus de cinq millions d'habitants ont disparu du beau sol de l'Espagne pendant que le Saint-Office y a exercé son terrible ministère ; et l'on peut dire de cette barbare institution ce que Montesquieu a dit d'un empereur d'Orient : « *Justinien , qui détruisit* » *les sectes par l'épée ou par ses lois , et qui , les obligeant* » *à se révolter , s'obligea à les exterminer , rendit incul-* » *tes plusieurs provinces. Il crut avoir augmenté le* » *nombre des fidèles : il n'avait fait que diminuer celui* » *des hommes. »*

Ainsi, le total général des victimes de l'Inquisition
 d'Espagne, seulement depuis 1481 jusqu'en 1820
 s'élève à 240 021 ; non compris celles qui ont subi
 l'emprisonnement, les galères ou l'exil sous le règne
 de Ferdinand VII, dont le nombre est encore très-
 considérable. Si l'on ajoûte aux condamnations qui ont eu lieu
 dans la Péninsule, celles des autres pays soumis à
 l'Inquisition d'Espagne ; tels que la Sicile, la Sardai-
 gne, la Flandre, l'Amérique, les Indes, etc., on se fait
 idée de la quantité de malheureux que le Saint-
 Office a condamnés pour les crimes mentionnés ci-dessus.
 Non-seulement l'Inquisition a décimé la population
 espagnole par ses auto-da-fé, mais encore elle l'a con-
 sidérablement réduite en provoquant et en fomentant
 les révoltes et les guerres civiles et les révoltes des Indes et celle
 des Amériques. Plus de cinq millions d'habitants ont dis-
 paru du beau sol de l'Espagne pendant que le Saint-
 Office y a exercé son terrible ministère ; et l'on peut
 dire de cette barbare institution ce que Montesquieu
 dit d'un empireur d'Orient : « Je plains, qui devrait
 à ses actes par l'épée ou par ses lois, et qui, les obligeant
 à se révolter, s'oblige à les exterminer, rendit cruel
 à plusieurs provinces. Il est vrai, augmenté le
 nombre des fidèles : il n'en est pas de même, celui
 des hommes, et il est certain que les hommes sont
 plus utiles que les fidèles. »